



2023

RAPPORT ANNUEL

agissons ensemble pour une métropole sobre et engagée

**NOS DÉCHETS
ONT DE LA
RESSOURCE**

AVANT-PROPOS

Nantes Métropole, collectivité territoriale, est compétente pour la prévention et gestion des Déchets Ménagers et Assimilés.

Conformément à l'article L 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), issu du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, la Présidente de Nantes Métropole doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets destiné, principalement, à l'information des usagers.

Ce rapport synthétise les caractéristiques du service en 2023 et comprend des indicateurs d'ordres technique et financier qui concernent notamment les quantités collectées par flux de déchets, les équipements en service, les modes de valorisation et de traitement proposés.

Ce document est présenté à la commission consultative des services publics locaux puis au conseil métropolitain. Il est mis à la disposition du public et transmis aux maires de chacune des communes constituant la métropole pour une présentation en conseil municipal.

Sommaire

01. La démarche

Service Public de Prévention et Gestion des Déchets	4
Politique publique déchets	5
Organisation de la Direction des déchets	6
La certification QSE, un engagement à tous les niveaux	6

02. La production de déchets *État des lieux*

Portrait de nos poubelles	8
Réduction des déchets	8
Valorisation matière des DMA	9
Les principaux flux collectés	9
Déchets alimentaires	10

03. Les informations usagers

Relation usagers	14
------------------	----

04. La prévention des déchets

Prévention des déchets : sensibiliser et faire agir	16
Réemploi	17
Nantes Métropole en chiffres	18

05. La gestion des flux

Schéma de gestion des flux issus des collectes (hors déchèteries)	20
Schéma de gestion des flux issus des déchèteries	22

06. La collecte des déchets

Organiser la collecte	25
La précollecte	28
Les actualités précollecte	29
La collecte en porte-à-porte	30
La collecte en apport volontaire	31
La collecte en déchèterie	33
La responsabilité élargie des producteurs (REP)	35

07. Le traitement et la valorisation

Le traitement et la valorisation	37
Usine ALCÉA présentation	39
Usine ALCÉA fonctionnement	40
Usine ARC EN CIEL 2034 présentation	41
Usine ARC EN CIEL 2034 fonctionnement	42
Localisation des repreneurs des matières à recycler	43
Écologie urbaine	45

08. Les indicateurs financiers

Indicateurs financiers 2023	48
Fonctionnement : résultat comptable (hors amortissements)	49
Principales sources de dépenses en fonctionnement	50
Coûts analytiques issus de la matrice des coûts	51

09. Le lexique

Lexique	55
---------	----

01.

La démarche

L'autorité organisatrice en matière de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés se mobilise pour un service de qualité assuré dans le respect des hommes et des milieux.



SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS

- PÔLE NANTES CENTRALITÉ**
 - PÔLE ERDRE ET CENS**
 - PÔLE LOIRE-CHÉZINE**
 - PÔLE SUD-OUEST**
 - PÔLE LOIRE SÈVRE ET VIGNOBLE**
 - PÔLE ERDRE ET LOIRE**
- Déchèterie
 - Écopoint
 - Usine de traitement et de valorisation des déchets ARC EN CIEL 2034
 - Plateforme de déchets verts de Saint-Herblain
 - Usine de traitement et de valorisation des déchets ALCÉA



POPULATION 2023

686 047

habitants

(Source ADEME : population révisée mars 2024)

+0,56 %

POPULATION 2022

682 251

habitants

(Source ADEME)

Afin d'être plus proches de la réalité démographique de notre territoire, et en cohérence avec la matrice SINOE de l'ADEME (qui permet aux collectivités de se comparer et d'analyser leurs résultats), les services utilisent désormais les mêmes données de population que l'ADEME.

LES DÉCHETS GÉRÉS PAR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

SYNOPTIQUE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)



LE TERRITOIRE CONCERNÉ

Nantes Métropole assure la prévention et la gestion des déchets ménagers et assimilés (DMA) au sein des 24 communes membres.

LA COMPÉTENCE

Nantes Métropole exerce la fonction d'autorité organisatrice en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés : la prévention, la collecte, le tri, le traitement et la valorisation.

La Direction des déchets, avec l'assistance des Pôles de Proximité :

- définit et organise les missions du service public : mesure et prise en compte des besoins des usagers, veille juridique, prospective territoriale, rédaction de plan d'actions,

financement et évaluation des politiques publiques ;

- détermine les conditions d'exercice du service public (niveau de service, qualité de la prestation, choix des modes de gestion).

Dans ce cadre, la Direction des déchets assure la gestion :

- des actions de prévention et de communication ;
- de la précollecte et de la collecte des déchets ménagers et assimilés, en lien avec les opérateurs publics et privés ;

- des contrats de délégation de service public et d'exploitation des équipements de traitement et de valorisation des déchets ;
- du réseau des 11 déchèteries et 4 écopoints ;
- des marchés de traitement et de valorisation des déchets ménagers et des déchets des services de la collectivité ;
- des sites des anciennes décharges de Tougas et de la Prairie de Mauves.

POLITIQUE PUBLIQUE DÉCHETS

La question des déchets se trouve au croisement de problématiques du quotidien et d'enjeux incontournables de la transition écologique. En témoignent les évolutions réglementaires récentes en matière de réduction et de gestion des déchets, qui se traduisent par la mise en œuvre d'actions concrètes sur le territoire de Nantes Métropole : lutte contre le gaspillage alimentaire et tri des biodéchets, tri des déchets sur l'espace public, mise en place de nouvelles filières en déchèteries...

Autant de projets portés par la Métropole pour atteindre les objectifs ambitieux de la politique publique Déchets, adoptée en 2021 par les élus métropolitains :

Nantes Métropole, territoire sobre en ressources et engagé :

- réduire les quantités de déchets ménagers et assimilés et lutter contre les gaspillages avec l'objectif de - 20 % de déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010 (hors gravats, en kg/hab/an).

Nantes Métropole, territoire moteur de l'économie circulaire à toutes les échelles :

- améliorer la valorisation matière des déchets à travers le recyclage et la valorisation organique, avec un objectif de 65 % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés (ou DMA) en 2030 (hors gravats et déchets dangereux).

Nantes Métropole, collectivité exemplaire dans la mise en œuvre du service public Déchets :

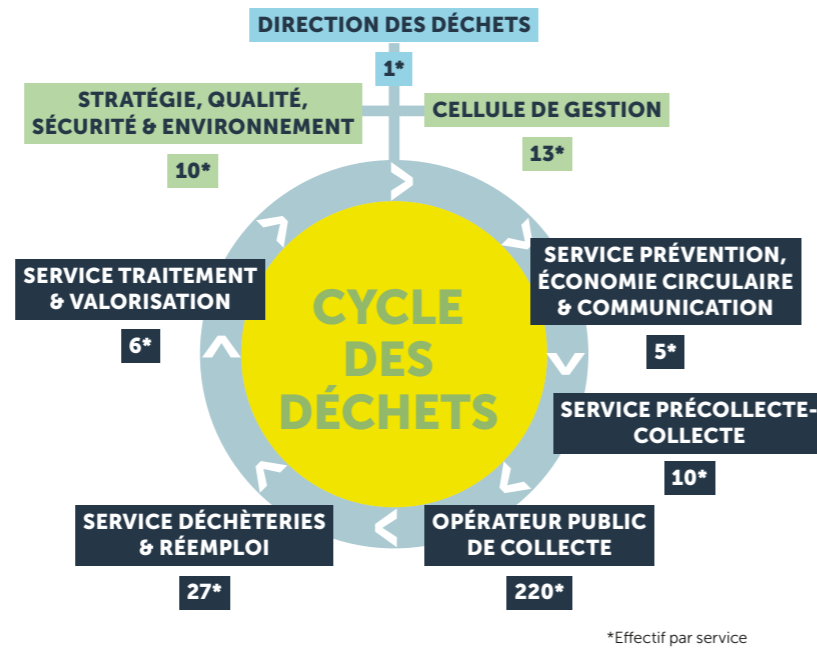
- proposer un service de qualité en maîtrisant l'impact environnemental des activités et en assurant la sécurité des agents et des usagers, avec une démarche de certification Qualité, Sécurité et Environnement.

ORGANISATION DE LA DIRECTION DES DÉCHETS

ENSEMBLE - CAP 2030

L'organisation des services de la direction Déchets reflète le cycle des déchets, allant de la prévention à la valorisation, et intégrant les missions d'économie circulaire et de réemploi.

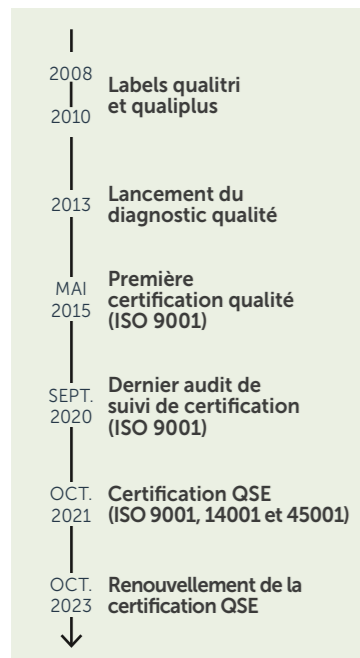
La démarche de prospective interne "Ensemble - Cap 2030" a permis de clarifier les priorités opérationnelles des services, et notamment de créer des moyens supplémentaires au niveau de la prévention, ainsi qu'à la collecte, au traitement et dans les services supports.



*Effectif par service

LA CERTIFICATION QSE, UN ENGAGEMENT À TOUS LES NIVEAUX

LES GRANDES DATES DE CERTIFICATIONS



Cette démarche vise à la fois à améliorer les conditions de travail et la qualité de service, et à maîtriser l'impact environnemental de ses activités.

Parce qu'elle comprend des métiers accidentogènes, qu'elle assure des missions de service public essentielles et que les assurer peut avoir des conséquences sur l'écosystème, la Direction des déchets s'est engagée depuis déjà une quinzaine d'années dans une démarche d'amélioration continue.

Du 02 au 5 octobre 2023, la Direction des déchets a été audité par l'AFNOR (Association Française de Normalisation), laquelle a approuvé le suivi de sa certification ISO 9001 (management de la Qualité), ISO 14001 (Environnement) et ISO 45001 (Santé / Sécurité au Travail). Nantes Métropole est la première métropole à être certifiée QSE sur l'ensemble du cycle des déchets.

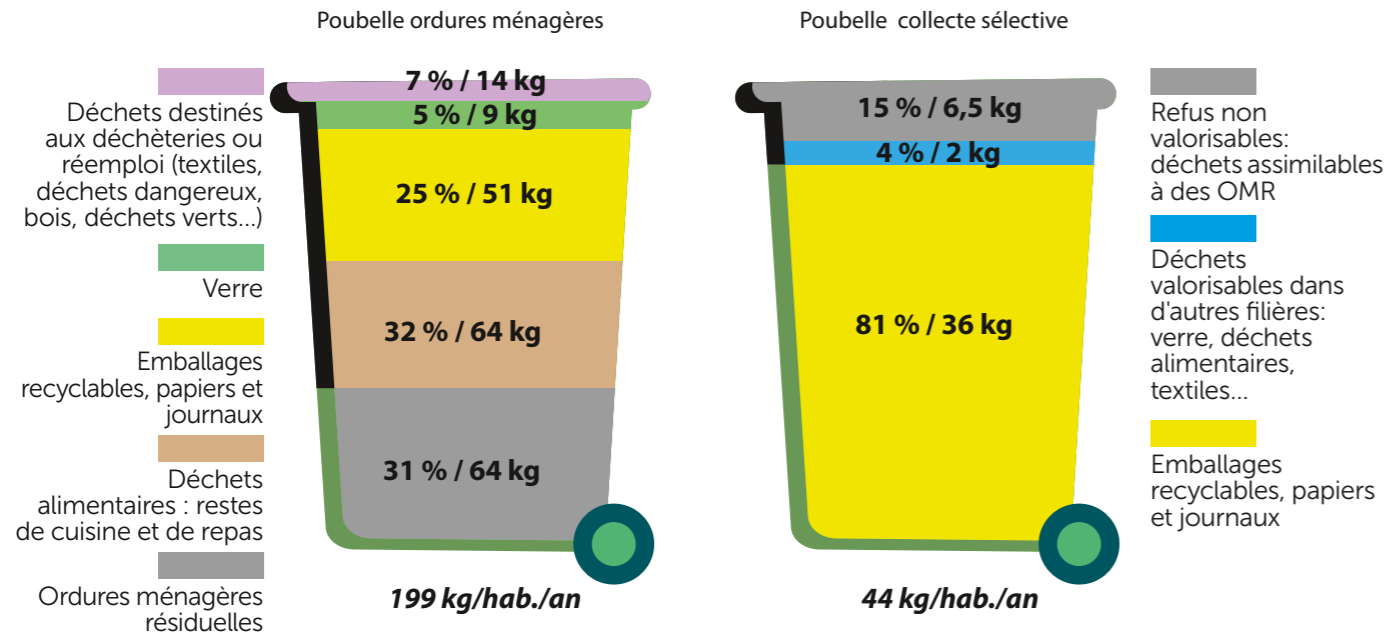
02.

La production de déchets État des lieux

Malgré une production de déchets très hétérogène, les objectifs de réduction et valorisation des déchets portés par la Métropole sont globalement partagés par les habitants. L'un des leviers les plus importants reste le tri des déchets alimentaires.

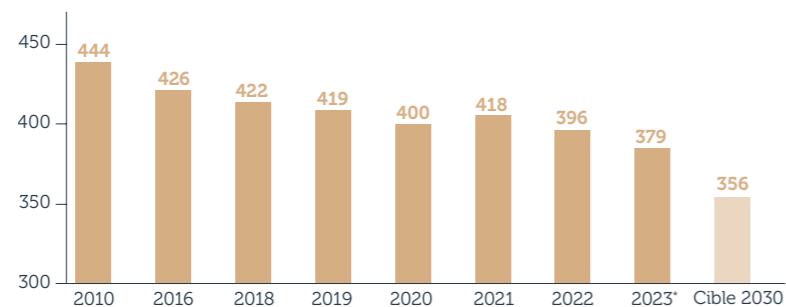
PORTRAIT DE NOS POUBELLES

NANTES MÉTROPOLE 2021



RÉDUCTION DES DÉCHETS

CHIFFRES CLÉS
- 65 kg/hab
 soit **- 14,7%**
 sur le total de déchets collectés (hors gravats) entre 2010 et 2023

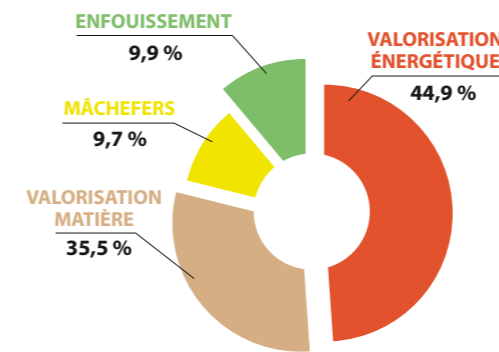


PRODUCTIONS ANNUELLES DE DMA, EN KG/HAB/AN, HORS GRAVATS

VALORISATION MATIÈRE DES DMA

DEVENIR DES DMA COLLECTÉS EN 2023

Hors gravats et déchets dangereux, répartition en tonnages



Nantes Métropole souhaite atteindre 65 % de valorisation matière des déchets ménagers et assimilés collectés (hors gravats et déchets dangereux). Sont considérées comme valorisation matière les filières de recyclage (plastiques, papiers et carton, verre, métaux...) et les filières de valorisation organique des déchets alimentaires et de jardin (compostage, broyat, méthanisation). Pour améliorer le taux de valorisation matière, la Métropole poursuit les actions

en faveur du tri des déchets afin de réduire la part de déchets incinérés (avec valorisation énergétique) et enfouis. Nantes Métropole s'appuie entre autres sur des campagnes de caractérisation régulières des ordures ménagères et des bennes tout-venant pour identifier les pistes d'actions de réduction de l'incinération et de l'enfouissement.

CHIFFRES CLÉS

36%
 de valorisation matière des DMA en 2023 (hors gravats et déchets dangereux)

LES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS

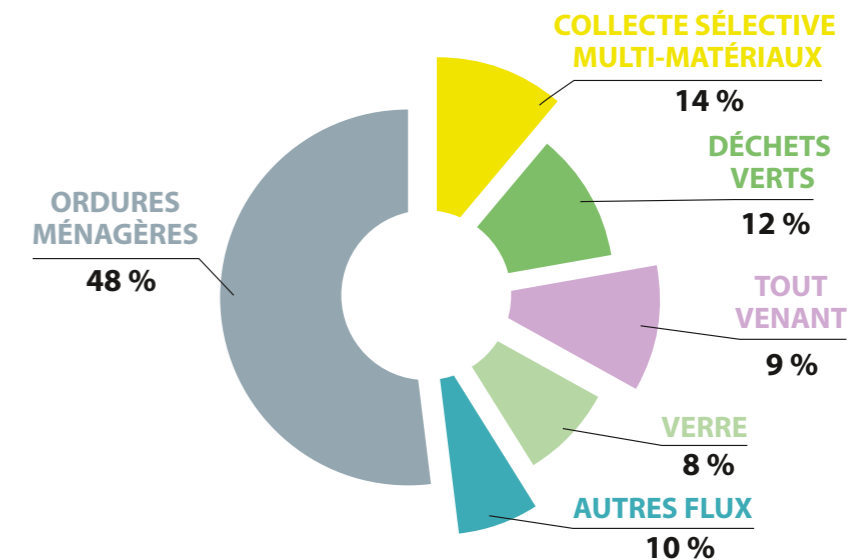
5 FLUX DE DÉCHETS REPRÉSENTENT PLUS DE 90 % DES DMA COLLECTÉS (HORS GRAVATS)

Les ordures ménagères, la collecte sélective (sac ou bac jaune), les déchets verts, le tout-venant et le verre représentent 90 % des déchets

ménagers et assimilés sur le territoire (hors gravats). C'est donc en agissant sur ces flux que Nantes Métropole pourra améliorer

significativement les résultats en matière de réduction et de valorisation matière des déchets.

COMPOSITION DES DMA en tonnage (hors gravats)



DÉCHETS ALIMENTAIRES

Nantes Métropole mène depuis plus de 10 ans une politique pro-active visant à encourager les habitants à composter leurs déchets alimentaires. Les déchets alimentaires représentent environ 32 % des ordures ménagères collectées dans la métropole (45 kg de déchets alimentaires par an et par habitant). Ils constituent un levier majeur de réduction des ordures ménagères incinérées. Triés à la source, quand ils n'ont pas fait l'objet d'une mesure anti-gaspillage alimentaire, ils peuvent être valorisés en compostage et ainsi contribuer à la préservation de la qualité des sols dans une démarche d'économie circulaire locale.

PRÉVENTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le plan de réduction du gaspillage alimentaire validé en 2019 se poursuit en 2023 avec :

- l'accompagnement des communes dont la Ville de Nantes dans leurs actions de réduction du gaspillage alimentaire. 17 villes sont accompagnées depuis 2021 : 77 restaurants élémentaires, 47 restaurants maternels et 1 restaurant d'EHPAD. La méthode proposée est la suivante : formation, sensibilisation des équipes, diagnostics, pesées dans les restaurants, définition de plan d'actions et évaluation au bout d'une année. Cette méthode a été formalisée dans le Kit STOP au Gaspil. Résultat : 4 Communes ont réduit de 30 % le gaspillage alimentaire sur leurs établissements en 1 année seulement ! Un bilan annuel a eu lieu à Rezé le 20 mars 2023 lors de la rencontre du groupe de travail technique

intercommunal avec échanges de bonnes pratiques, visite de restaurant scolaire et diffusion du Kit STOP au Gaspil. Ce bilan a permis d'identifier le besoin de sensibiliser les agents de restauration et d'animation à la réduction du gaspillage alimentaire et à l'accompagnement du temps du repas, un atelier a été créé et proposé lors de 15 sessions.

- 29 septembre 2023 : temps fort annuel organisé au MIN pour la journée internationale de Lutte contre le gaspillage alimentaire, intervention de

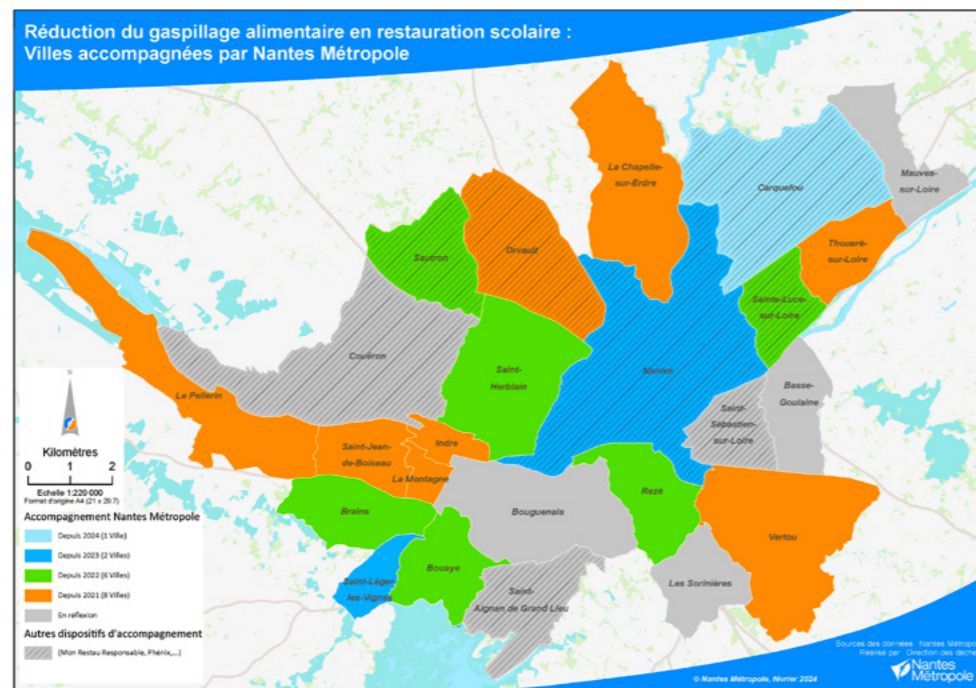
l'ADEME, du MIN, des acteurs du Territoire suivie d'une visite du MIN proposée à la centaine de participants.

En quelques Chiffres :

- 41 campagnes de pesées,
- 583 jours de pesées,
- 19 000 enfants concernés par les pesées,
- 500 agents impliqués.
- la sensibilisation de 40 classes pour réduire le gaspillage alimentaire

Les outils mis à dispositions :

- la diffusion des outils d'information et de



sensibilisation, notamment :

- la carte « Aidalim » qui recense une dizaine de structures du don alimentaire en capacité de venir collecter les invendus alimentaires sur les événements;
- l'Annuaire des acteurs et solutions pour réduire le gaspillage et la précarité alimentaire;
- la malle pédagogique « C'est toqué de gâcher ! »;
- les affiches STOP au Gaspil, - « La Grande Table de l'Agglo » qui sillonne le territoire depuis 2014 et a sensibilisé près de 430 personnes en 2023 (Carquefou le 9 juin dans le cadre du marché des producteurs locaux et Couëron le 18 juin dans le cadre du Festival des idées vertes).



Pesées des déchets alimentaires à Vertou

DÉVELOPPEMENT DU COMPOSTAGE

Nantes Métropole renforce ses actions pour le développement du compostage en proximité des restes alimentaires et des végétaux :

- une aide au compostage et lombricompostage individuel : plus de 23 000 foyers équipés avec les aides de la Métropole depuis 2010. En 2023, 1 182 nouveaux foyers ont bénéficié du dispositif et 52 collectifs d'habitants ont bénéficié de l'aide financière à l'achat d'un broyeur à végétaux;
- pour conforter, développer et accompagner les projets citoyens de compostage collectif, 345 équipements sont installés sur des espaces privés ou publics accessibles à près de 10 200 foyers; 25 composteurs pédagogiques sont installés dans les écoles et 8 installés sur des espaces collectifs intitulés "Place de village" comprenant jardin partagé, espace de repos et boîte à don;
- des ateliers d'initiation à la pratique du compostage ont été menés, avec 54 personnes formées. 14 stands

d'information se sont tenus lors de grands événements soit 341 personnes rencontrées et 4 stands ont été animés lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets soit 148 personnes sensibilisées. 6 événements ont également été animés lors de la Semaine « Tous au Compost » soit 50 personnes rencontrées;

- 61 personnes se sont formées « Guide Composteurs » et 111 personnes « Référent de Site »;

- 13 opérations de sensibilisation au broyage de végétaux ont été menées auprès des habitants dont 3 organisées sur les communes et 10 sur les déchèteries du territoire, avec 225 personnes rencontrées;
- la direction déchets a piloté, pour la 8^e année, la collecte et le broyage des sapins sur les 11 quartiers nantais;
- 8 600 sapins, soit 45,5 tonnes ont été collectés et compostés sur la plateforme de compostage de Saint-Herblain.

CHIFFRES CLÉS

Plus de **23 000** aides pour le compostage individuel

345 sites de compostage collectif



ÉVOLUTION DU TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

En 2023, dans la suite de l'expérimentation sur Nantes Nord, le déploiement de la collecte séparée des déchets alimentaires sur les autres quartiers nantais (hors centre-ville) a été engagé et sera poursuivi jusqu'à fin avril 2024 :

- près de 115 000 habitants sont concernés à fin 2023 par la collecte séparée des déchets alimentaires;
- près de 23 000 seaux à compost pour le tri des déchets au quotidien, distribués dans le cadre d'une campagne d'information en porte à porte ou retirés par les habitants auprès des points relais;
- plus de 900 points de collecte en apport volontaire ont été installés, libre d'accès 24h/24 et 7j/7;
- 316 tonnes de déchets alimentaires ont été collectées en 2023 à Nantes;
- les déchets alimentaires collectés chaque semaine sont acheminés sur la plateforme Fertiloire à Vallet



Collecte des déchets alimentaires sur Nantes

pour être valorisés en compostage auprès d'agriculteurs locaux. Les déchets alimentaires ont ainsi une nouvelle vie et contribuent au développement d'une filière locale de valorisation organique;

- les points de collecte sont nettoyés régulièrement dans le cadre d'une prestation dédiée.

L'évolution du tri des déchets alimentaires sur les autres communes fait l'objet depuis 2022 d'une étude avec l'Auran (agence d'urbanisme de la région nantaise) afin de définir les solutions les plus adaptées à chaque territoire.

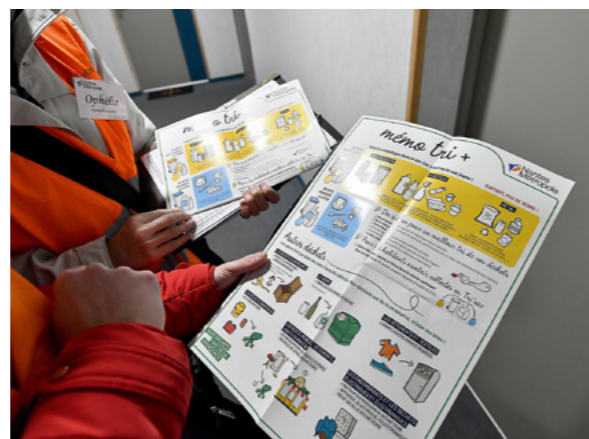
03.

Les informations usagers

Une communication multicanale pour toucher un maximum d'utilisateurs.

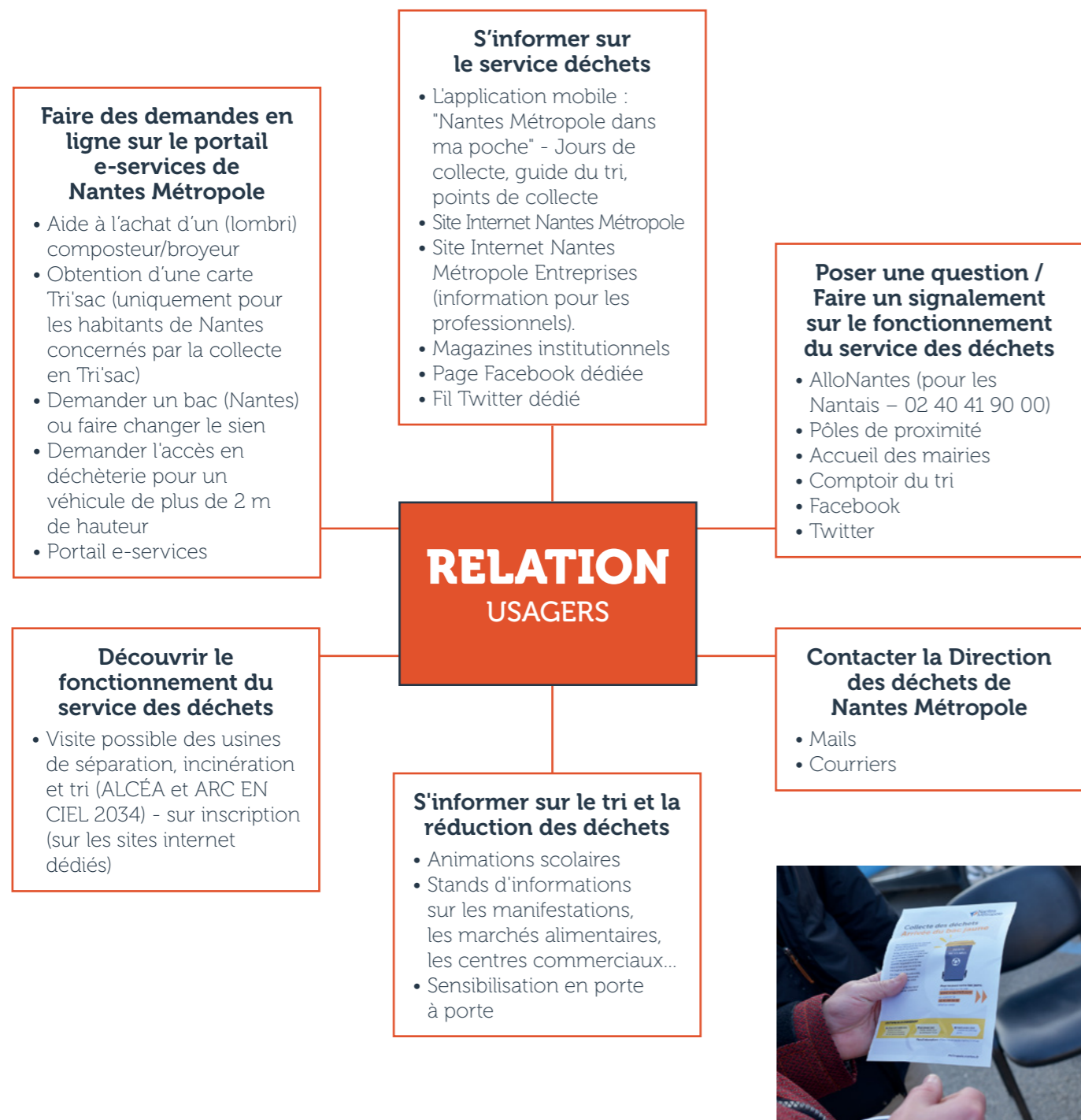


RELATION USAGERS



Sensibilisation en porte à porte sur la gestion des déchets

Nantes Métropole dispose de différents canaux pour informer les usagers sur le tri des déchets et le fonctionnement du service (prévention, collecte, traitement...). L'organisation de ces canaux, présentée ci-dessous, permet à la fois de répondre aux questions que les usagers se posent mais aussi d'aller à leur rencontre pour leur délivrer de l'information sur le service et la politique publique déchets.



LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA) 2021-2026

Adopté en décembre 2021, ce nouveau plan, dans la continuité des précédents, est issu d'un travail de diagnostic avec les communes, les acteurs du territoire et de 4 ateliers thématiques prospectifs (60 participants). 154 propositions ont également été déposées lors de la consultation citoyenne (été 2021), notamment sur le

compostage, la limitation des plastiques jetables, l'engagement des industries, commerces et administrations.
Le PLPDMA se décline en 8 grands axes : 1. Sensibiliser à la prévention des déchets ; 2. Réduire le gaspillage alimentaire ; 3. Valoriser au plus près les déchets alimentaires et de jardin ; 4. Promouvoir

une consommation sobre ; 5. Allonger la durée de vie des objets et leur réemploi ; 6. Devenir des collectivités exemplaires ; 7. Encourager les professionnels et organisateurs d'événements ; 8. Étudier des financements incitatifs.
Les axes 2 et 3 concernant la réduction des déchets alimentaires sont présentés en page 10.

PRÉVENTION DES DÉCHETS SENSIBILISER ET FAIRE AGIR

SENSIBILISATION DES PUBLICS – TEMPS FORTS 2023

- **L'animation pour la 8^e année du défi citoyen zéro déchet**, en parallèle des défis Énergie et Alimentation. Pour cette édition, 70 foyers (210 personnes) ont suivi pendant 3 mois la production de leurs déchets, et avec la mise en place des nouveaux gestes, sont parvenus à les réduire de 35 % (soit l'équivalent d'une baisse de 37 kg/hab./an). Sur les 10 ans de l'opération, 1 200 personnes ont relevé le défi de démontrer que réduire ses déchets était possible.
- **La semaine européenne de réduction des déchets du 15 au 29 novembre 2023**. Dans la continuité de l'édition 2022, le « tour métropolitain » du village Zéro Déchet a fait escale dans 6 lieux (maison de quartier Nantes Bottière, les galeries commerciales Beaulieu et Atlantis, salle municipale Cadou à Mauves-sur-Loire, l'espace culturel des Pierres Blanches à Saint-Jean-de-Boiseau et la médiathèque Yves Laurent à Saint-Sébastien-sur-Loire). Les informations, animations et ateliers « zéro déchet » proposés par Trait d'Union, Écopôle et son collectif d'associations ont permis de sensibiliser plus de 1 600 personnes lors de

ces rendez-vous (dont 671 en galeries commerciales).
• **Des interventions de l'équipe d'ambassadeurs et animateurs déchets** ont pu se tenir lors de manifestations sur les quartiers et les communes. Au total, 123 animations (soit une dizaine par mois) ont rassemblé près de 4 050 habitants du territoire et 2 620 élèves dans les écoles (97 classes sensibilisées dont 12 classes ayant participé à un défi zéro déchet). À noter qu'en 2023, le marché de sensibilisation du public a été relancé et attribué en octobre avec 2 lots : un lot "information" (stands et porte à porte) remporté par Trait d'Union et un lot "animation" (stands) remporté par un groupement de 24 structures coordonnées par Écopôle.
• **De la sensibilisation en porte à porte** : Outre les missions habituelles sur le rappel des règles de la gestion des déchets, sur les consignes de tri, deux missions d'envergure ont été menées : une autour des composteurs collectifs pour les faire connaître dans leur quartier d'implantation et une autour de la fin de Tri'sac et de la mise en place de la collecte des déchets alimentaires. Cela

représente 52 missions en 2023 qui ont permis de sensibiliser en proximité 29 088 habitants
• **L'accompagnement des professionnels, d'organisateur de festivals, d'événements dans une éco-démarche pour la 12^e année**. L'un des axes du programme métropolitain Éco-Événements est d'épauler 40 organisateurs par an. En 2023, à l'image de 2022, 19 événements ont été accompagnés sur les volets réduction/tri des déchets et anti-gaspillage/don alimentaire. À noter, des événements importants comme la Coupe du monde de rugby ont bénéficié d'un accompagnement (réduction et tri des déchets ainsi que d'un partenariat don alimentaire). Des animations sur l'alimentation, l'environnement et les déchets se sont également tenues au sein du village dédié. Une rencontre annuelle s'est déroulée le 23 novembre 2023 pour partager les enjeux de l'éco-événementiel et échanger sur les sujets d'actualité (réemploi, économie circulaire sur événements, engagement de l'événementiel sportif...). Retrouvez toutes les informations sur le site www.reseau-eco-evenement.net

2 620 élèves sensibilisés

- 35 % de déchets produits en 3 mois pour les familles du défi citoyen zéro déchet

RÉEMPLOI

Les actions pour le développement du réemploi des objets sur les déchèteries et dans les quartiers se sont également poursuivies :

- 10 projets menés par le milieu associatif, ressourceries de quartier... ont été subventionnés par la Direction des déchets.
- La poursuite du maillage des bornes de collecte de textiles et la communication associée selon les 5 messages clés demandés dans le contrat signé entre la Métropole et l'éco-organisme national REFASHION (consignes de tri - textiles en bon état ou non, logo, adresses de dépôts, devenir des textiles collectés et incitation à la réparation).

Chiffres sur les tonnages collectés en 2023 dans les locaux de pré-tri NMH :
> 23,15 t d'équipements électriques et électroniques
> 7,1 t de textile
> 265 m³ de cartons
> un peu plus de 1 888 m³ d'encombrants non ré-employables
> des encombrants à destination de ressourceries (donnée non communiquée)

1 459 tonnes de textile collectées par la structure d'insertion Le Relais Atlantique et les acteurs du réemploi

142 tonnes d'objets et de meubles provenant des déchèteries et écopoints réutilisés, redonnés ou revendus par les associations

Les tonnages des dépôts en ressourcerie et des collectes de quartiers ne sont pas comptabilisés.



Jouets en bon état déposés dans le conteneur réemploi – Déchèterie de Saint-Herblain



Sensibilisation des publics

NANTES MÉTROPOLE EN CHIFFRES

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS par nature de déchets collectés (T/AN) hors centre de tri des encombrants de Nantes

t/an	Ordures ménagères	Gravats	Collecte sélective multi-matériaux ⁽¹⁾	Déchets verts	Bio-déchets	Tout-venant	Verre	Ferraille	Bois	Plâtre	Polystyrène	REP ⁽²⁾ Mobilier	REP D3E	Autres ⁽³⁾	Dépôts sauvages ⁽⁴⁾	Total général
2021	135 683	42 640	36 414	35 124		30 562	22 342	2 603	9 678			5 312	2 586	1 294	2 030	326 269
2022	131 317	33 700	35 680	30 218	222	26 370	24 243	2 058	8 287	699	107	5 314	2 634	1 247	1 971	304 066
2023	123 621	30 691	35 627	32 217	317	23 963	21 248	1 872	8 491	1 102	103	5 431	2 549	1 318	2 180	290 730

⁽¹⁾ Journaux, Magazines, Papiers, Cartons, Emballages hors verre

⁽²⁾ REP Mobilier (Eco-mobilier) + Mobilier Veolia (issus des encombrants collectés hors Nantes en PAP)

⁽³⁾ Déchets Diffus Spécifiques (REP et hors REP). Batteries, Cartouches d'encre, Extincteurs, Huiles, Amiante, Pneus (REP)

⁽⁴⁾ Dépôts sauvages collectés sur la commune de Nantes

ÉVOLUTION DES RATIOS par nature de déchets collectés (KG/HAB/AN)

kg/hab/an	Ordures ménagères	Gravats	Collecte sélective multi-matériaux ⁽¹⁾	Déchets verts	Bio-déchets	Tout-venant	Verre	Ferraille	Bois	Plâtre	Polystyrène	REP ⁽²⁾ Mobilier	REP D3E	Autres ⁽³⁾	Dépôts sauvages ⁽⁴⁾	Total général
2021	200,16	62,90	53,72	51,81		45,08	32,96	3,84	14,28			7,84	3,81	1,91	2,99	481,31
2022	192,48	49,40	52,30	44,29	0,33	38,65	35,53	3,02	12,15	1,02	0,16	7,79	3,86	1,83	2,89	445,68
2023	180,19	44,74	51,93	46,96	3,35	34,93	30,97	2,73	12,38	1,61	0,15	7,92	3,72	1,92	3,18	423,31

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS en déchèteries (T/AN)

t/an	Gravats	Papiers / cartons	Déchets verts	Tout-venant	Verre*	Ferraille	Bois	REP Mobilier	Plâtre	REP D3E	Polystyrène	Autres**	Total
2021	42 640	5 510	35 124	29 653	3 181	2 603	9 678	5 057		2 311		802	136 560
2022	33 700	4 978	30 218	25 725	3 194	2 058	8 287	5 075	699	2 286	107	759	117 084
2023	30 691	4 999	32 217	23 153	2 977	1 872	8 491	5 236	1 102	2 327	103	817	113 986

* Intègre la déchèterie de Nantes et les 4 éco-points à partir de 2020

** Hors amiante

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS en déchèteries (KG/HAB/AN)

kg/hab/an	Gravats	Papiers / cartons	Déchets verts	Tout-venant	Verre*	Ferraille	Bois	REP Mobilier	Plâtre	REP D3E	Polystyrène	Autres**	Total
2021	62,9	8,1	51,8	43,7	4,7	3,8	14,3	7,5		3,4		1,2	201,5
2022	49,4	7,3	44,3	37,7	4,7	3,0	12,1	7,4	1,0	3,4	0,2	1,1	171,61
2023	44,74	7,29	46,96	33,75	4,34	2,73	12,38	7,63	1,61	3,39	0,15	1,19	166,14

Les données utilisées pour calculer les productions par habitant sont révisées sur les années N-1 et N-2 par l'ADEME, ce qui peut expliquer les différences avec les rapports des années précédentes.

Les tonnages de textile et d'objets du réemploi collectés par le Relais Atlantique et les acteurs du réemploi sont considérés comme des déchets évités et n'apparaissent donc pas dans ce tableau.

Vous pouvez retrouver ces tonnages en pages 20 à 23 de ce rapport.

05.

La gestion des flux

Notre chaîne de collecte et de traitement des déchets et ses résultats.



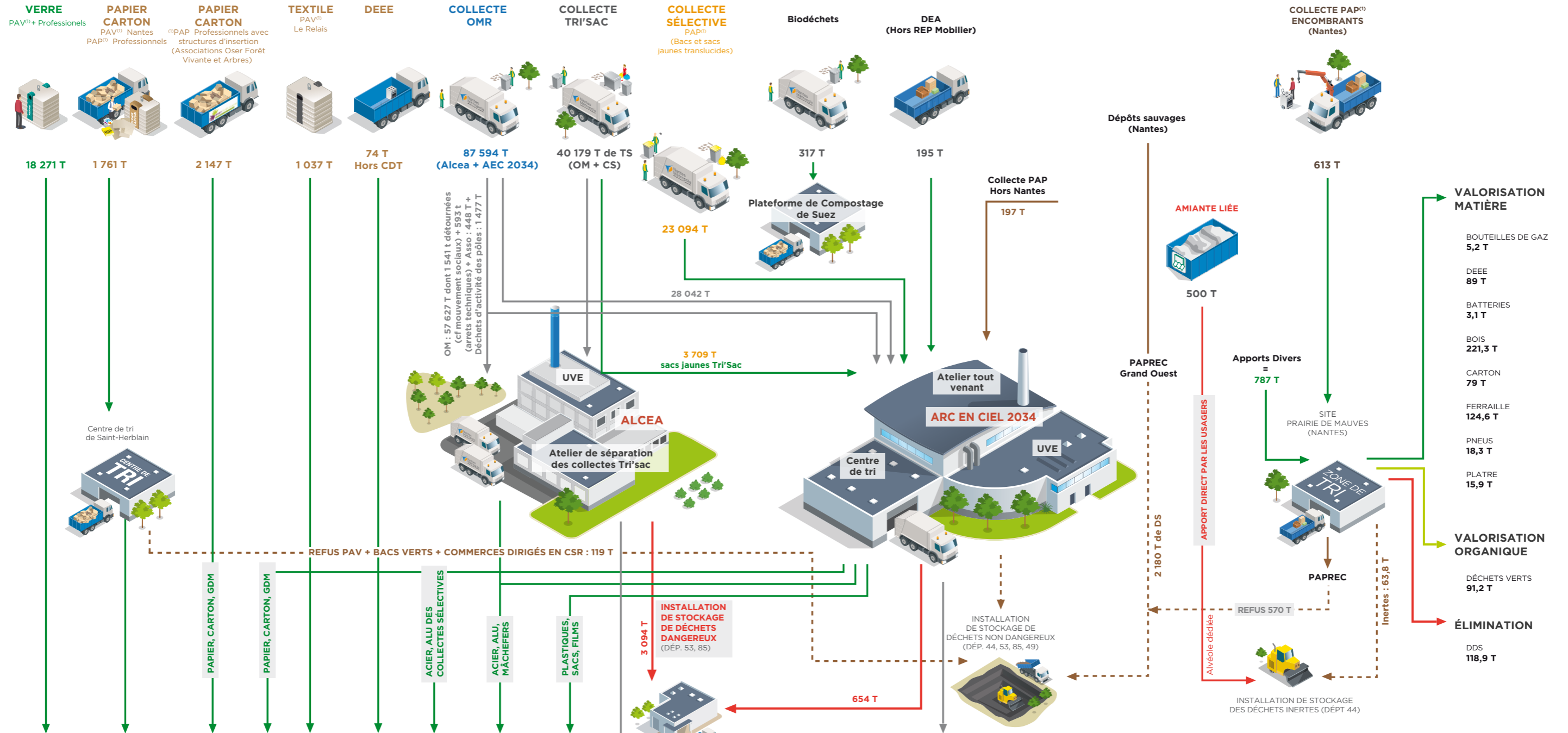
SCHÉMA DE GESTION DES FLUX

ISSUS DES COLLECTES (HORS DÉCHÈTERIES)

MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique
- Stockage déchets non dangereux
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets inertes

(1) Cf. Lexique p.55



VALORISATION MATIÈRE

VERRE 18 271 T	PAPIER 6 023 T AEC 2034 : 4 733 T Arbres : 1 037 T Oser Forêt Vivante : 253 T PAV + Bacs verts : 2 T	GDM 3 222 T AEC 2034 : 2 389 T Bacs verts + PAV + Commerce : 833 T	ELA⁽¹⁾ 444 T	TEXTILE 743 T	DEEE 160 T	ACIER + ALUS ISSUS DE LA CS : 1 582 T Acier : 1 225 T Alus : 222 T Petits alus : 135 T	MÂCHEFERS UTILISÉS EN SOUS-COUCHES ROUTIÈRES ACIER ALU ISSU DES MÂCHEFERS ALCÉA : 1 112 T AEC 2034 : 520,105 T	PLASTIQUES : 3 741 T Plastiques hors films : 1 935 T Films : 1 043 T Flux développement : 763 T
--------------------------	--	--	-----------------------------------	-------------------------	----------------------	---	---	--

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

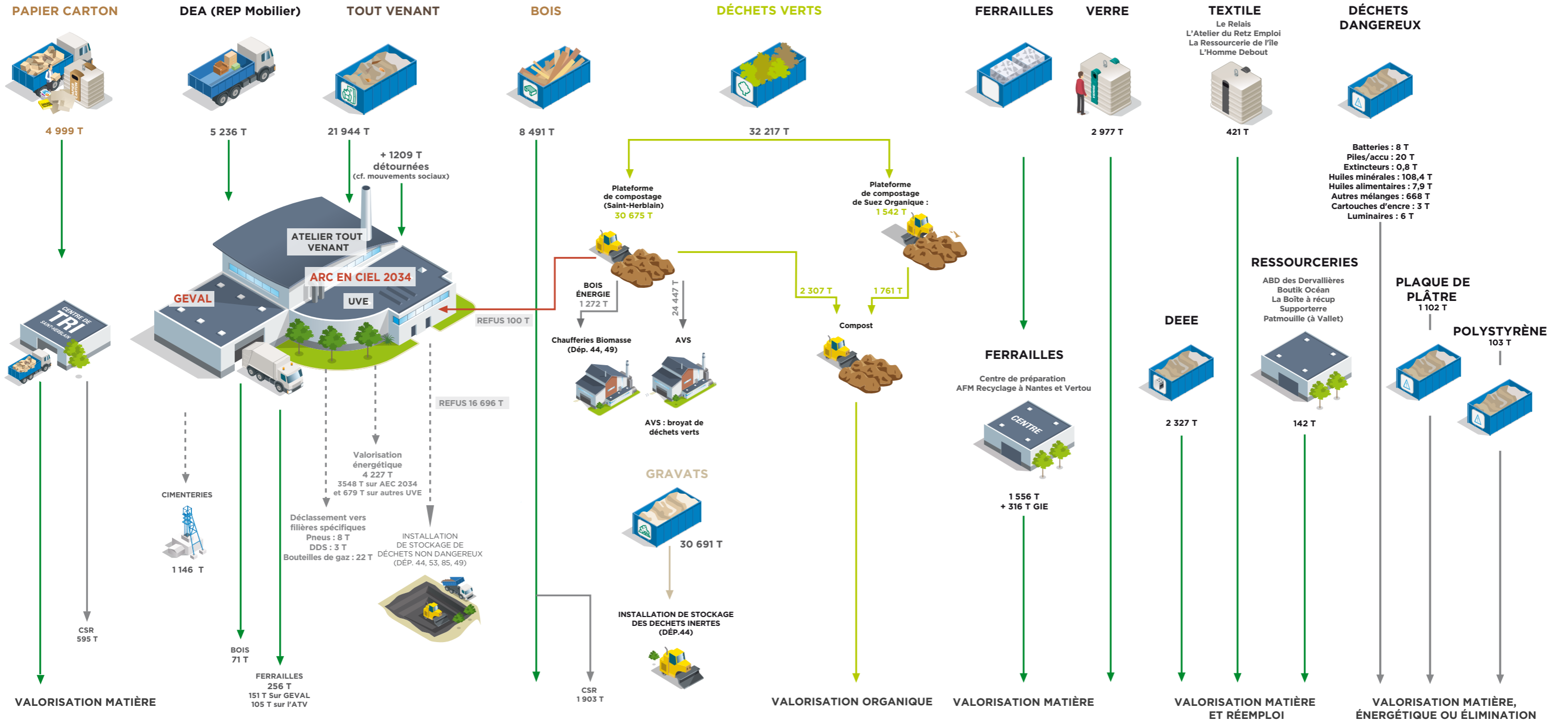
ALCÉA : RÉSEAU DE CHALEUR CENTRE LOIRE (ERENA) : 120 765 MWh	ARC EN CIEL 2034 : RÉSEAU LOIRE CHEZINE (NOVAE) : 60 521 MWh
ÉLECTRICITÉ : Produite : 3 627 MWh Vendue : 674 MWh	ÉLECTRICITÉ : Produite : 33 860 MWh Vendue : 15 754 MWh

SCHÉMA DE GESTION DES FLUX ISSUS DES DÉCHÈTERIES

MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

- Valorisation matière
- Valorisation organique

- Valorisation énergétique
- Stockage déchets non dangereux
- Stockage déchets dangereux
- Stockage déchets inertes



PAPIER DÉCHÈTERIE 809 T	CARTON DÉCHÈTERIE 3 788 T	FERRAILLES 256 T	GDM ISSU DES DÉCHÈTERIES 2,5 T	BOIS 6 592 T	BROYAT DE DÉCHETS VERTS 24 477 T	FERRAILLES 1 872 T	VERRE 2 977 T	DEEE 2 327 T	TEXTILE 421 T	RESSOURCERIES 142 T	DÉCHETS DANGEREUX 822 T
					COMPOST 4 068 T			PNEUS 18,3 T		POLYSTYRENE 103 T	PLAQUE DE PLÂTRE 1 102 T

ORGANISER LA COLLECTE

06 La collecte des déchets

Nantes Métropole dispose de ses propres équipes en régie pour collecter la ville de Nantes (pour tous types de déchets ménagers et assimilés), les communes du Pellerin, de La Montagne et de Saint-Jean-de-Boiseau (pour les ordures ménagères et les déchets recyclables).

Trois prestataires privés interviennent pour la collecte des déchets ménagers sur les 20 autres communes de la métropole.

Ces prestataires ont mis en place à la demande de la collectivité un suivi GPS des circuits de collecte systématique (comme dans les services en régie). Ils répondent à un engagement kilométrique pour optimiser les circuits et assurent le suivi des incidents (erreurs de collecte, bacs non conformes, stationnements gênants...).



Tournée de collecte des déchets – Nantes

MARCHÉS D'INSERTION

Nantes Métropole propose un service de collecte de papiers/cartons auprès d'entreprises privées ou structures publiques. Cette collecte spécifique opérée par des chantiers d'insertion permet de mieux valoriser 2 flux de déchets recyclables :

- « Arbres » a collecté **1 528 tonnes de papiers cartons** puis les a dirigées vers diverses entreprises de reprise. Cette association intervient sur le territoire Nord Loire et Nantes (hors quartier Nantes Sud).

- « Oser Forêt Vivante » a collecté **617 tonnes de papiers cartons** les a triées et dirigées vers diverses entreprises de reprise. Cette association intervient sur le Sud Loire de la métropole et le quartier Nantes Sud.

Cette collecte est réalisée via des bacs mis à disposition par la Métropole aux professionnels et des rolls (chariots) pouvant être mis à disposition par les associations.

Au total, près de 753 sites de collecte sont recensés. Certaines entreprises ou structures publiques ont plusieurs points de collecte.

Ces dernières font appel au service de ces associations d'insertion sur la base d'un conventionnement validé par Nantes Métropole.

La collectivité a signé un marché d'insertion avec l'association Trajet, qui collecte le pain et le broie pour en faire de l'alimentation animale.

Au total en 2023, 743 tonnes ont été collectées et valorisées via 219 points de collecte (boulangeries artisanales et industrielles, moyennes et grandes surfaces, collectivités et associations).



Collecte en porte-à-porte – RSO

LES OPÉRATEURS PUBLICS DE COLLECTE INTERVENANT SUR LE TERRITOIRE DE NANTES MÉTROPOLE

1 JANVRAIE
12 Boulevard du général Pierre Koenig - Nantes
 Collecte OMR + déchets recyclables : Nantes Ouest + Nantes Nord
 Activités spécifiques : collecte des points d'apport volontaire déchets recyclables et verre + entretien et maintenance de l'ensemble des points d'apport volontaire

69
agents

2 GRANDE BRETAGNE
38/40 rue de Grande-Bretagne - Carquefou
 Collecte OMR + déchets recyclables : Nantes Nord + Nantes Est
 Activités spécifiques : collecte dépôts sauvages (dont amiante) et encombrants

70
agents

3 ÉTIER
255 rue de l'Étier - Nantes
 Collecte OMR + déchets recyclables : Nantes Centre + Nantes Sud
 Activités spécifiques : collecte des points d'apport volontaire Tri'sac + maintenance véhicule + collectes spécifiques centre-ville + collecte déchets alimentaires

93
agents

4 RÉGIE DU SUD OUEST
Impasse de la Poterie - Saint-Jean-de-Boisseau
 Collecte OMR + déchets recyclables : Saint-Jean-de-Boisseau + Le Pellerin + La Montagne
 Activités spécifiques : gestion des bacs

16
agents

553 894
kms

parcourus en 2023 par l'opérateur public de collecte à Nantes et

84 023
kms

parcourus par la régie du sud ouest

LES OPÉRATEURS PRIVÉS

VÉOLIA
 Collecte des encombrants sur l'ensemble des communes de la métropole hors Nantes. Depuis avril 2023, collecte des OMR + déchets recyclables sur Basse Goulaine, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou, Rezé, Les Sorinières, Bouguenais, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Bouaye, Brains, Saint-Léger-les-Vignes.

DERICHEBOURG
 Depuis avril 2022, collecte des OMR + déchets recyclables sur les communes de Couëron, Indre et Saint Herblain.

URBASER ENVIRONNEMENT
 Collecte des OMR + déchets recyclables sur Sautron, Orvault, La Chapelle-sur-Erdre, Thouaré-sur-Loire, Mauves-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire et Carquefou.

SUEZ
 Collecte du verre sur l'ensemble des communes de la Métropole hors Nantes.

969 743
kms

parcourus par l'ensemble des opérateurs privés en 2023, dont 879 577 km pour les ordures ménagères et collectes sélectives.

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET COLLECTES SÉLECTIVES



LA PRÉCOLLECTE



Stand de distribution des sacs Tri'sac

LA GESTION DES BACS

Pour les habitants collectés en bacs, la livraison et la maintenance des bacs roulants hors régie sont gérées depuis le 2 octobre 2020 par la société **Quadria**. À Nantes, ce service est assuré par les agents de la régie du Perray et sur les communes de La Montagne, le Pellerin et Saint-Jean-de-Boiseau par la régie du Sud Ouest.

LA GESTION DES SACS

Pour les habitants collectés en sacs, différents acteurs interviennent :

- **Barbier Groupe** pour la fabrication des sacs.
- **EVOL URBY** pour le stockage et **Log'issimo** à compter de mi-novembre 2023 dans le cadre d'un avenant de transfert d'activités.
- **Trait d'Union**, prestataire pour la tenue du Comptoir du Tri, la distribution des sacs Tri'sac lors des rendez-vous de quartiers et professionnels sur Nantes, ainsi que la distribution en boîte aux lettres des sacs jaunes translucides sur les 9 communes de l'agglomération encore collectées en sacs translucides pour la collecte sélective.

Un réseau de points relais de distribution ou de réapprovisionnement : hors Nantes, 23 relais municipaux et métropolitains pour les sacs translucides (réduction à 19 suite à la conteneurisation). À Nantes une cinquantaine de relais Tri'sac.

LE DISPOSITIF SACS JAUNES TRANSLUCIDES

Afin d'améliorer les conditions de travail des collecteurs, de répondre aux augmentations de tonnages des emballages en lien avec l'extension des consignes de tri et d'harmoniser les schémas de collecte sur l'agglomération, les sacs jaunes translucides utilisés sur 13 communes de Nantes Métropole pour la collecte des déchets recyclables vont progressivement disparaître. En 2022, les foyers des 3 communes du pôle de proximité Loire-Chézine (Indre, Couëron et Saint-Herblain) et de 5 communes du Sud Loire (Basse Goulaine, Bouguenais, Les Sorinières, Saint-Sébastien sur Loire et Vertou) ont été équipés de bac à couvercle jaune en remplacement de l'utilisation des sacs jaunes translucides. Des zones dites complexes ont été identifiées, zones où le stockage d'un bac supplémentaire à celui des ordures ménagères n'était pas possible : des rouleaux de sacs jaunes translucides resteront distribués par l'entreprise Trait d'Union à raison de 2 rouleaux par an sur ces zones et un réapprovisionnement sera possible en mairie des communes pour les usagers concernés. En 2023, poursuite de l'équipement en bacs jaunes des 5 communes du Sud Loire puis changement de collecte en avril. Fin 2023, début de l'équipement des 4 communes Nord Loire (Orvault, Sautron, La Chapelle sur Erdre et Mauves sur Loire) en vue d'un changement de collecte début 2024.

L'ARRÊT TRI'SAC

Une évaluation de Tri'sac a été réalisée. Avec ce système qui concerne 220 000 Nantais, des sacs de couleurs (jaunes pour les déchets recyclables et bleus pour les ordures ménagères) doivent être déposés dans le même bac puis sont séparés par un capteur optique à l'usine Alcea. L'évaluation a démontré que la quantité de déchets recyclables (sacs jaunes) est plus faible en Tri'sac que sur

les autres secteurs : en 2019, 17,2 kg/an/habitant, contre 51 kg/hab/an pour les autres secteurs nantais. Aussi, dans une optique d'harmonisation avec le reste du territoire, il est proposé aux habitants en zone Tri'sac une solution unique : les déchets recyclables sont déposés en vrac dans les bacs et colonnes jaunes. Les bacs et colonnes bleus sont dédiés aux ordures ménagères.

Ce nouveau mode de collecte sélective est en place à Nantes Nord depuis le premier semestre 2023. Sa mise en œuvre dans les autres quartiers nantais concernés par Tri'sac a commencé en octobre 2023, Nantes Métropole faisant coïncider l'arrêt du dispositif avec l'arrivée de la collecte des déchets alimentaires.

En 2023

962 640

sacs jaunes translucides mis en circulation pour

17 650

foyers (Sud Loire, Nord Loire, Indre et Couëron) soit une consommation moyenne de

1,25

rouleaux de sacs par foyer

9

Le nombre de relais municipaux pour les sacs translucides a été réduit à 9 en raison de la conteneurisation du Sud Loire.

LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

En 2023, la suppression des points de présentation des encombrants sur l'espace public dans les quartiers prioritaires a démarré. Ouverture à la collecte des encombrants sur RDV dans ces quartiers comme sur le reste du territoire. Dans le cadre de la gestion de ce flux, la communication est nécessaire afin de rappeler les bonnes pratiques à suivre : Privilégier le 1 pour 1*, puis penser au réemploi ou bien aller dans la déchèterie la plus proche de chez soi et enfin, si nécessaire prendre un RDV pour la collecte de ces encombrants.

Des alternatives sont également testées comme la pose de conteneurs permettant de stocker les encombrants dans l'attente de leur collecte.

Les secteurs qui ont été travaillés en 2023 sont :

- sur le quartier Nantes Nord : secteur de la Petite Sensive
 - quartier Bottière
- Les quartiers du Clos Toreau et de Bellevue seront traités en 2024, tout comme le reste des secteurs de Nantes Nord (Boissière, Chêne des Anglais, Bout des Landes...).

* Le distributeur doit reprendre sans frais, ou faire reprendre sans frais pour son compte, les produits usagés dont l'utilisateur final (son client) se défait, dans la limite de la quantité et du type de produit vendu ou des produits qu'il remplace.

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE

FRÉQUENCE ET MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES, DES DÉCHETS RECYCLABLES ET DES ENCOMBRANTS

Les déchets ménagers et assimilés sont collectés à des fréquences adaptées à la production de déchets, propres à chaque zone et à chaque type de déchet.



Bacs roulant sur le site du Perray

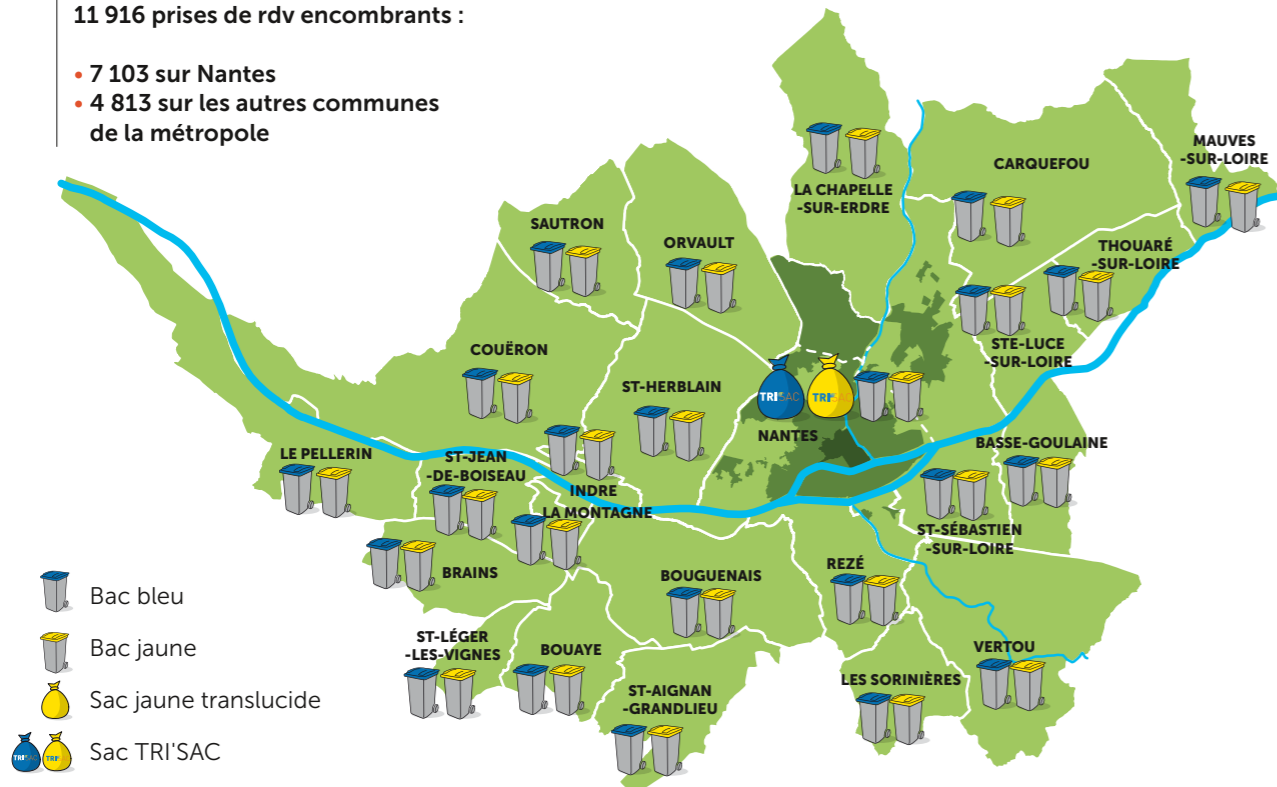
Les habitants ont la possibilité de prendre rendez-vous pour l'enlèvement de leurs encombrants ménagers.

11 916 prises de rdv encombrants :

- 7 103 sur Nantes
- 4 813 sur les autres communes de la métropole

Fréquences de collecte en porte à porte

- 1 fois par semaine
- 2 fois par semaine
- 3 fois par semaine



LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Les usagers disposent de conteneurs aériens ou enterrés implantés sur l'espace public ou privé pour :

- le tri du verre sur l'ensemble de Nantes Métropole,
- le tri des déchets recyclables et des ordures ménagères en zone d'habitat dense (conteneurs enterrés).

Pour maintenir le parc de conteneurs enterrés en bon état de fonctionnement, MINERIS, titulaire du marché de prestation de maintenance et de lavage depuis 2019, entretient ces équipements (pour les OMR, les déchets recyclables et Tri'sac).

Chiffres clés 2023 sur la maintenance, le lavage et le renouvellement des PAV :

- > Renouvellement : 14 équipements (rythme ralenti pour faire le lien avec l'arrêt de Tri'sac) soit 1 % du parc.
- > Maintenance : 160 interventions dont 81 sur Nantes.
- > Lavage : 2 078 colonnes lavées.

Le renouvellement des marchés de pré collecte a été lancé sur l'année 2023 pour un démarrage en janvier 2024 avec un découpage en 6 lots.

- Lot 1 - Fourniture conteneurs enterrés : Collectal
- Lot 2 - Fourniture conteneurs aériens en métal : Collectal
- Lot 3 - Fourniture conteneurs aériens en bois : Blard
- Lot 4 - Lavage PAV : Colclean
- Lot 5 - Lavage abris-bac biodéchets : Le Signe
- Lot 6 - Maintenance curative : Minéris



Conteneurs enterrés

FOCUS SUR LA COLLECTE DES TEXTILES

La collectivité déploie depuis quelques années des bornes de collecte des textiles sur l'espace public. À fin 2023, le nombre de bornes implantées sur l'espace public de Nantes Métropole est de 125. Des bornes sont installées dans certaines déchèteries du territoire (Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Sébastien-sur-Loire, Vertou) et 4 écopoints sur Nantes (Auvours, Beaujoire, Chantenay, Dervallières). Ce sont près de 1 459 T de textiles qui ont été collectés en 2023 sur le territoire de

l'agglomération par Le Relais Atlantique. Une convention de partenariat est signée entre la collectivité et Le Relais Atlantique établissant les engagements de chacune des parties dans le déploiement des bornes et la collecte du textile.

Comme demandé dans le contrat signé avec l'éco-organisme national REFASHION, la Métropole a mis en place une communication selon les 5 axes exigés (consignes de tri - textiles en bon état ou non, logo, adresses de dépôts, devenir des textiles collectés et incitation à la réparation).

Pour rappel, les textiles acceptés dans les bornes sont : les vêtements, les chaussures

liées par paire, le linge de maison, la petite maroquinerie, non mouillés, ni souillés. Les dépôts de textile au pied de la borne sont souvent souillés et ne sont donc pas recyclés. Il est nécessaire de bien mettre son sac fermé dans la borne.

D'autres points de collecte sont implantés par Le Relais sur l'espace privé (ex : parking de centre commercial) ou proposés par d'autres associations ou enseignes textile; l'usager peut trouver tous les points de dépôts sur le territoire de Nantes Métropole via le site [Refashion.fr](https://www.refashion.fr)



LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIE

LES DÉCHÈTERIES ET ÉCOPOINTS

Ces équipements permettent aux habitants de Nantes Métropole de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte-à-porte : gravats, déchets verts, tout-venant, bois, papier/cartons, ferraille, déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux (ou DDS pour déchets diffus spécifiques) et les objets et meubles en bon état destinés au réemploi. Les déchets acceptés peuvent varier d'un équipement à l'autre.

Ils accueillent gratuitement et exclusivement les déchets des particuliers résidant sur le territoire de Nantes Métropole. Les déchets des professionnels ne sont pas acceptés.



Tri des plaques de plâtres. Déchèterie de Nantes

11 déchèteries

4 écopoints pour un tonnage accueilli de

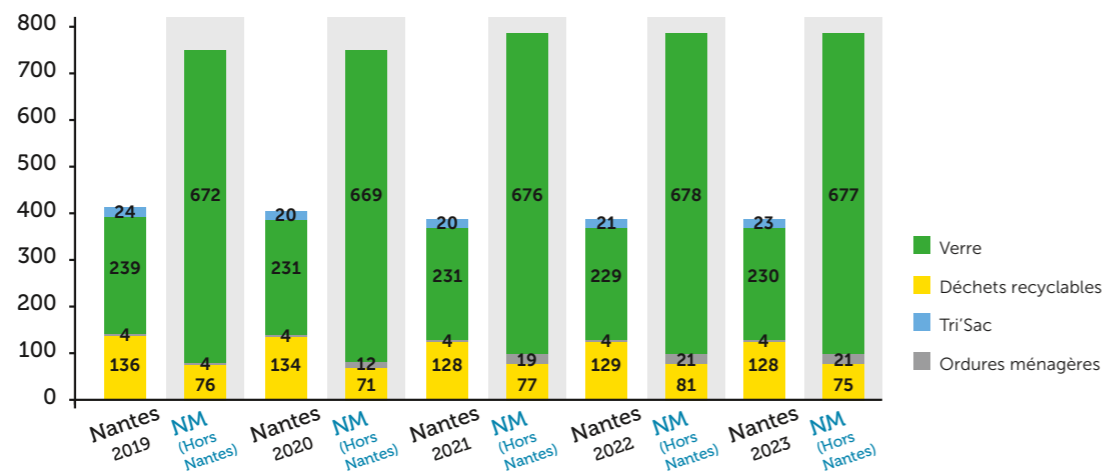
113 986 tonnes

1 501 conteneurs enterrés

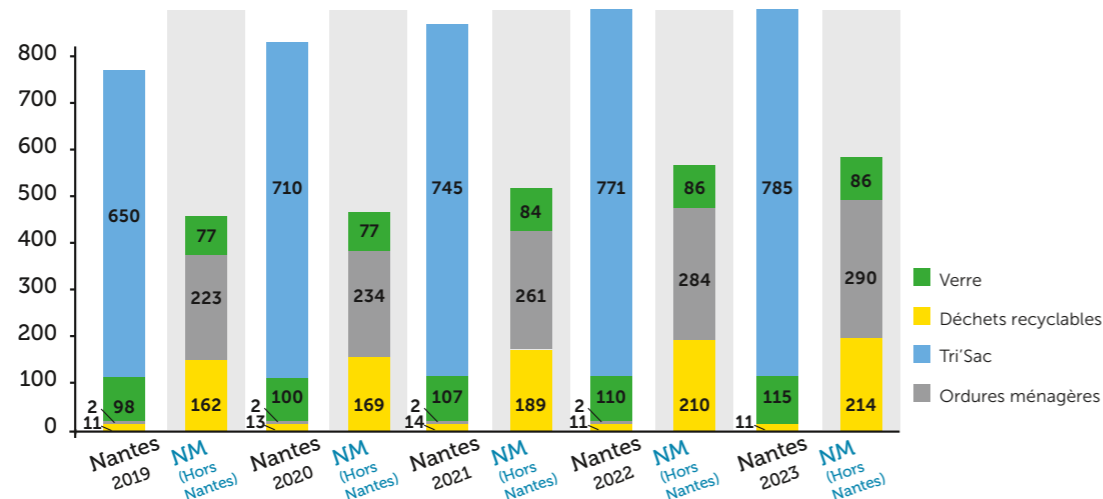
1 158 conteneurs aériens dont

907 pour le verre

PAV AÉRIENS



PAV ENTERRÉS

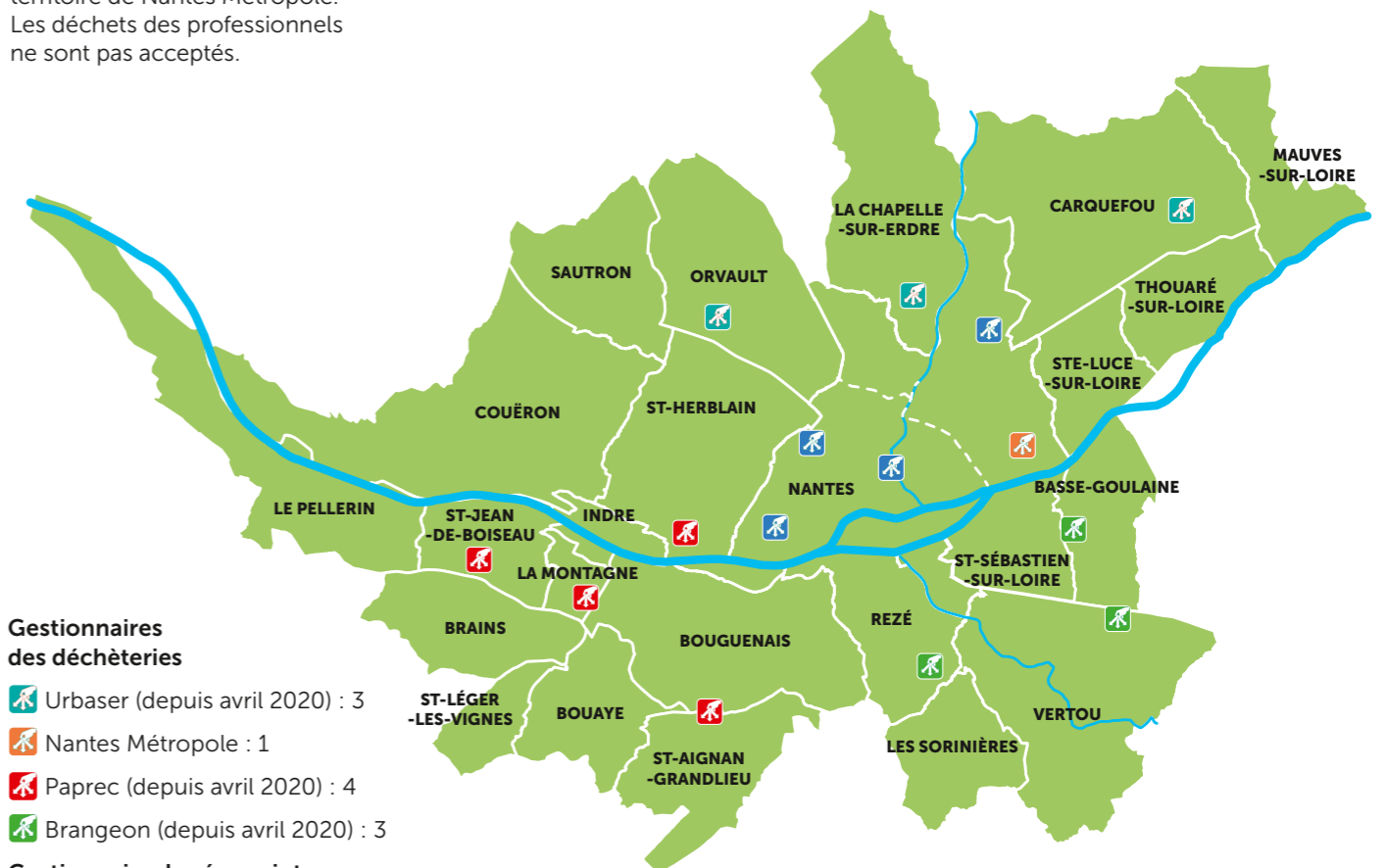


Gestionnaires des déchèteries

- Urbaser (depuis avril 2020) : 3
- Nantes Métropole : 1
- Paprec (depuis avril 2020) : 4
- Brangeon (depuis avril 2020) : 3

Gestionnaire des écopoints

- Nantes Métropole : 4



ACTIONS 2023

Cette année, il y a eu de nouvelles actions d'amélioration en terme d'accueil des usagers, de développement de nouvelles filières et de travaux de modernisation :

- Lancement d'une étude préalable au renouvellement des contrats d'exploitation;
- Mise en place d'une benne éco mobilier à Carquefou afin de détourner ce flux du tout-venant;

- Déploiement d'une démarche dématérialisée pour les demandes d'accès en déchèterie des véhicules de plus de 2 m de hauteur;
- Mise en place du plan boost DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) = second passage du prestataire de collecte en fin de journée pour éviter la récupération après la fermeture des déchèteries;
- Ajout de 2 bornes textiles à la déchèterie de Nantes;
- Réhabilitation des vestiaires de la déchèterie de Nantes;
- Mise en place de deux compacteurs tout-venant à Carquefou afin d'améliorer le taux de remplissage et de sécuriser le flux de tout phénomène de récupération.

QUALITÉ ET SÉCURITÉ SUR LES SITES

Les horaires ont été adaptés en été, afin d'améliorer les conditions de travail des agents et les conditions d'accès des usagers lors des fortes chaleurs.

La présence d'agents de sécurité sur les sites a été renforcée et ajustée en fonction des besoins. Une prestation complémentaire a été ajoutée au marché de gardiennage afin d'assurer la sécurité de certains sites de 18h à 22h. Cela a permis de constater, fin 2023, la diminution du nombre de passages sur la déchèterie de La Chapelle-sur-Erdre en dehors des heures d'ouverture.



Adaptation des horaires pendant l'été



Compacteurs sur la déchèterie de Carquefou

2 019 586

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries pour 2023

LA RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS (REP)

Le code de l'environnement impose aux producteurs de certains produits ou matériaux (piles, cartouches d'impression, pneus...) de contribuer financièrement à la collecte et au traitement de ces déchets. C'est dans ce cadre qu'ont été créés les éco-organismes. Les producteurs concernés par la REP transfèrent ainsi leurs

obligations de collecte et de traitement à ces structures à but non lucratif moyennant le paiement d'une contribution financière.

Les éco-organismes sont agréés par les pouvoirs publics sur la base d'un cahier des charges précis.

Quelques exemples d'éco-organismes : Corepile

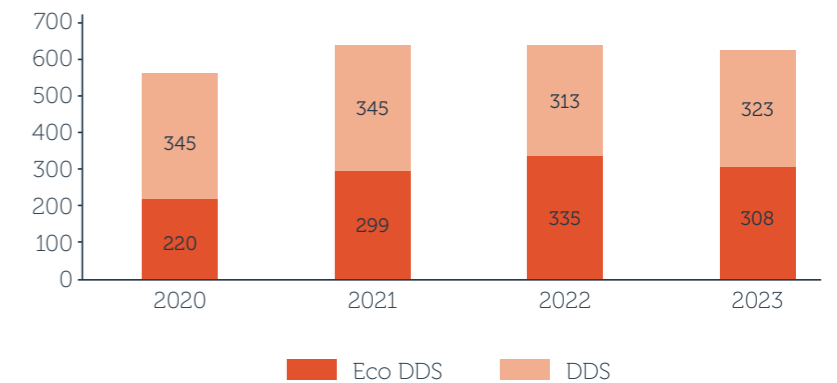
(piles et batteries), Citeo (emballages et papiers graphiques), Eco-DDS (déchets dangereux des ménages). Nantes Métropole a ainsi contractualisé avec des éco-organismes pour traiter certains flux de déchets collectés en apport volontaire.

En 2023 **11,63 kg/hab** de déchets issus des REP (hors emballages et papiers) dont **68 % de mobilier**

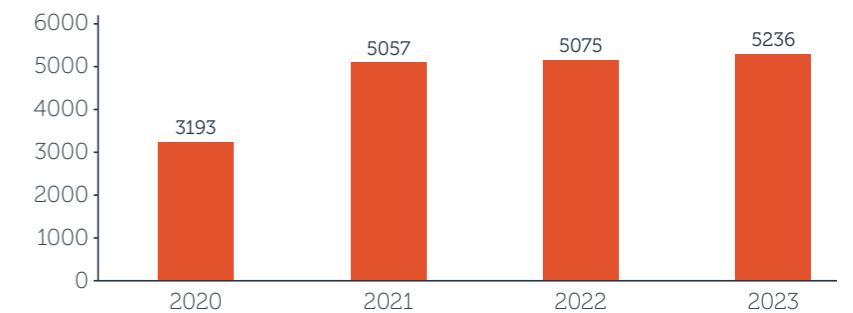
FOCUS SUR LA REP DDS ET MOBILIER

Sur les déchèteries métropolitaines, les tonnages issus de la REP DDS (Déchets Diffus Spécifiques) et MOBILIER sont importants et permettent de répondre à la politique publique déchets. Pour le flux DDS, des formations sont régulièrement organisées par l'éco-organisme agréé par l'état en charge de cette filière afin de maintenir le niveau de connaissances des agents. La filière DDS est complexe car elle est composée de 2 catégories : le flux EcoDDS qui est pris en charge de façon organisationnelle et financièrement par l'éco-organisme et le flux hors EcoDDS qui est pris en charge par Nantes Métropole. La différence entre les deux flux se caractérise par le volume des contenants du produit ou son niveau de dangerosité.

Évolution des quantités en tonnes de produits dangereux collectés en déchèteries (REP et Hors REP)



Mobiliers (en tonnes)



LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

PÉRIMÈTRE D'ACTION DE NANTES MÉTROPOLE

La Direction des déchets organise le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Les ordures ménagères, la collecte sélective (sacs/bacs jaunes) et le tout-venant issus des déchèteries sont traités dans le cadre de contrats de délégation de service public (DSP) :

ARC EN CIEL 2034 (VÉOLIA) : Unité de Valorisation Énergétique (UVE), centre de tri des collectes sélectives, tri sommaire du tout-venant pour valorisation matière, énergétique et production de combustible solide de récupération (CSR) - Cité navale, Couëron.
ALCÉA (Séché Environnement) : UVE, atelier de séparation Tri'sac et quai de transfert des collectes sélectives - rue de l'Étier, Nantes.

Les déchets verts issus des déchèteries sont traités via deux marchés publics :
Grandjouan Saco : exploitation de la plateforme de traitement des déchets verts de Nantes Métropole située à Saint-Herblain.
Suez Organique : compostage des déchets verts sur la plateforme de Suez située à Vallet. Les déchets alimentaires collectés sur Nantes Nord sont également valorisés sur cette plateforme.

Les autres déchets collectés en déchèteries sont traités via les filières REP quand elles existent, ou dans le cadre de marchés publics :
Paprec Grand-Ouest (Saint-Herblain) : bois et plaques de plâtre, papier, carton.

Carrières Chassé (Couëron) et Ecoterre Charier CM (Le Cellier) : gravats.
AFM recyclage (Nantes et Vertou) : ferrailles, batteries et petites bouteilles de gaz.
Trait d'Union et Vendée Polystyrène : collecte du polystyrène expansé.
Filières REP : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), déchets dangereux (DDS), ampoules et néons, mobilier. L'amiante liée est apportée directement par les usagers sur les sites suivants : **Ecoterre Charier CM (Le Cellier) ; Séché Environnement (Vallet).**

ANCIENNE DÉCHARGE DE TOUGAS

L'ancienne décharge de Tougas est située dans la vallée du même nom, sur les communes de Saint-Herblain et Indre. Cette décharge a été exploitée entre 1961 et 1992. Les déchets déposés étaient essentiellement des ordures ménagères, des DIB (Déchets Industriels Banals) et des déchets inertes surtout en fin d'exploitation afin d'aménager le site.
La superficie totale du site est de 83 ha.

L'ancienne décharge de Tougas a ensuite été réhabilitée entre 1997 et 2000, après la fin de son exploitation en 1992.

Travaux de réhabilitation :

- modelage et imperméabilisation de la surface du site,
- mise en place d'un réseau de captation du biogaz et des lixiviats (jus de décharge) issus de la dégradation des déchets,
- aménagement paysager du site.

Depuis lors, le biogaz est brûlé sur une torchère et les lixiviats sont pré-traités avant rejet à la station d'épuration. L'impact du massif de déchets sur les eaux souterraines et de surface est également suivi.

Depuis 1998, Nantes Métropole a confié le suivi post-exploitation, par le biais de plusieurs marchés successifs, aux entreprises GEVAL et CEO pour les équipements de gestion des lixiviats et des biogaz.

Un arrêté préfectoral cadre la post-exploitation de l'ancienne décharge de Tougas.

Chaque hiver, lors des épisodes de forte pluviométrie, des débordements sont observables en certains endroits du réseau. Ces débordements, sans danger pour les promeneurs, sont suivis par Nantes Métropole qui en informe la DREAL.

07.

Le traitement et la valorisation



ANCIENNE DÉCHARGE DE LA PRAIRIE DE MAUVES

L'activité de cette décharge s'est terminée dans les années 90. Depuis, un suivi des eaux de surface et des eaux souterraines est réalisé par Nantes Métropole à la demande de la DREAL.

De 2020 à 2022, des études (faune/flore, géotechniques, environnementales et sanitaires) ont été menées dans l'optique de réhabiliter le site afin de maîtriser au mieux

l'impact sur l'environnement et de reconquérir la friche (valorisation du foncier par le projet de pôle d'écologie urbaine - cf p.45).

SUIVI D'ARC EN CIEL 2034 ET D'ALCÉA

Les usines sont suivies tout au long de l'année par les équipes de Nantes Métropole. Elles sont également surveillées, en tant qu'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) par les services de l'État (DREAL, Préfecture).

Un contrôle des rejets atmosphériques est assuré dans le respect des normes en vigueur. Pour ALCÉA, les données réglementaires sur les rejets et le suivi environnemental réalisé par Air Lichen sont consultables sur le site : www.usine-alcea.fr

Pour ARC EN CIEL 2034, les données réglementaires sur les rejets sont consultables sur le site : <https://arcenciel2034.fr/> Le rapport sur le suivi environnemental réalisé par Air Pays de Loire est consultable sur le site www.airpl.org

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Elle représente le rapport entre l'énergie produite par la combustion des déchets et l'énergie valorisée et s'exprime en %. Les usines doivent dépasser le seuil de 65 % pour être qualifiées d'Unités de Valorisation Énergétique (UVE).



Papiers triés au centre de tri - Usine Arc en Ciel 2034

USINE ALCÉA PRÉSENTATION

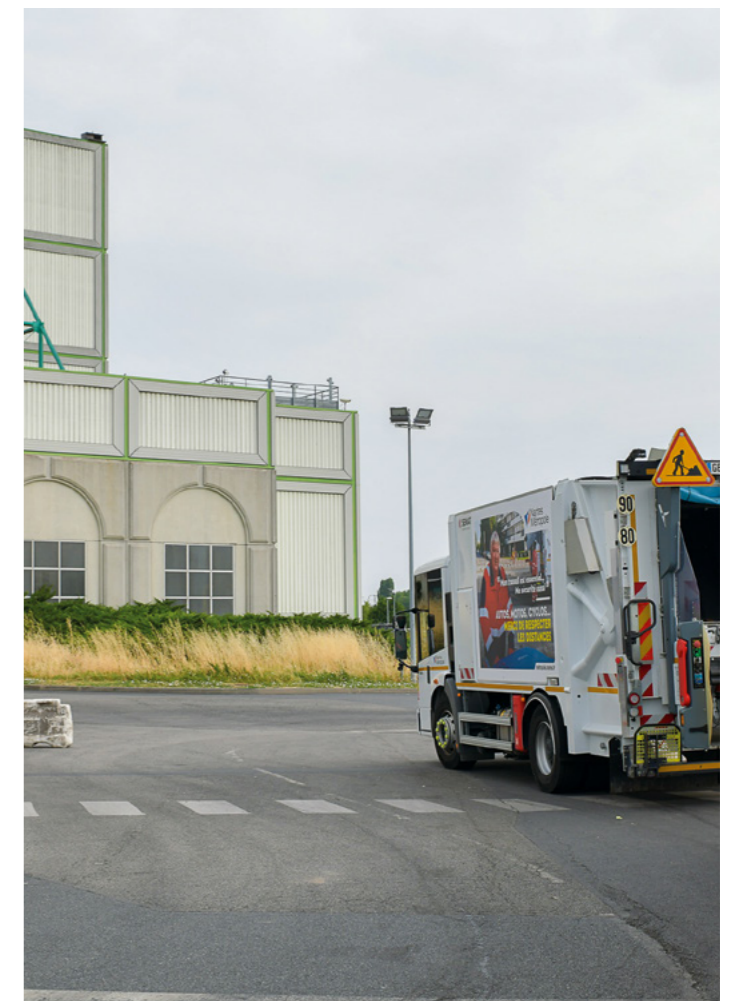
L'usine date de 1987. Elle appartient à Nantes Métropole et est exploitée par le groupe Sèché Environnement depuis octobre 2012 dans le cadre d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP) de 12 ans. Elle emploie 44 agents.

Perspectives : La DSP d'ALCÉA se terminera début 2025. La procédure de renouvellement de la DSP pour le choix du nouveau concessionnaire est en cours, pour une attribution du contrat fin 2024. Dans le cadre de ce nouveau contrat,

l'usine qui arrive en fin de vie, sera reconstruite avec un doublement de capacité de façon à accueillir les ordures ménagères de 7 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) partenaires et une partie des boues de stations d'épuration de Nantes Métropole.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE SUR ALCÉA

La chaleur produite par l'incinération des déchets sur ALCÉA permet l'alimentation du réseau de chauffage urbain Centre Loire (86 km desservant 19 600 logements, dont 9 900 logements sociaux, et de nombreux équipements publics) et la production d'électricité pour l'autoconsommation de l'usine et la vente du surplus sur le marché libre.



Usine ALCÉA - sortie de la fosse de déchargement

Performances énergétiques

91 %
d'énergie produite valorisée à ARC EN CIEL 2034 en 2023

71 %
d'énergie produite valorisée à ALCÉA en 2023

Grâce aux déchets

163 350 MWh

de chaleur vendus au réseau de chaleur urbain

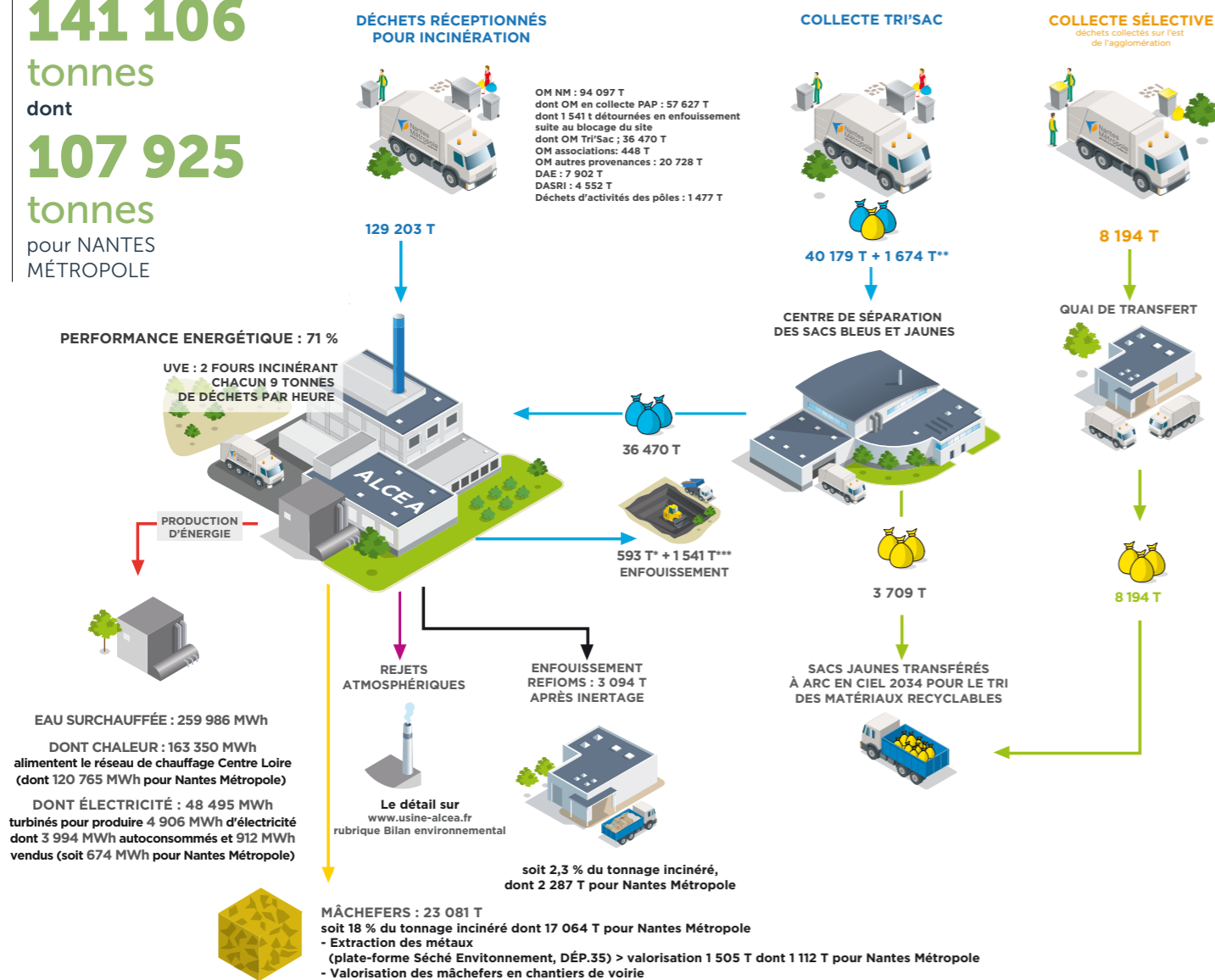
4 906 MWh

d'électricité produits, dont **912 MWh** vendus

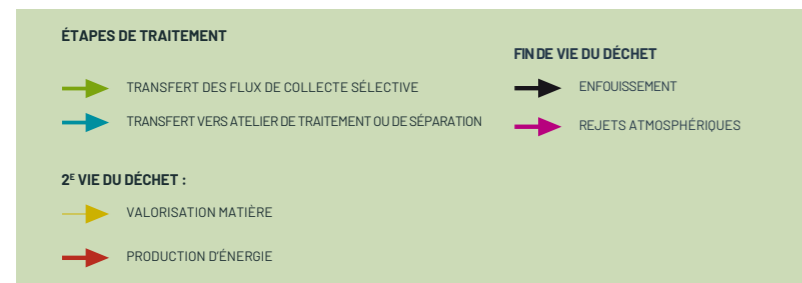
USINE ALCÉA FONCTIONNEMENT

Total des déchets réceptionnés

141 106
tonnes
dont
107 925
tonnes
pour NANTES
MÉTROPOLE



* Tonnages rechargés vers enfouissement pendant les arrêts techniques.
** Tonnages détournés en incinération pendant les phases d'arrêts de l'atelier
*** Tonnages détournés vers enfouissement pendant blocage du site lors du mouvement national de grève contre les retraites



Des écarts mineurs de tonnages peuvent être constatés sur les données entre les rapports des délégataires et les tonnages de Nantes Métropole.

USINE ARC EN CIEL 2034 PRÉSENTATION

L'usine date de 1994. Elle appartient à Nantes Métropole et est exploitée par VÉOLIA dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) de 15 ans (1^{er} mars 2019 – 28 février 2034) signé conjointement par Nantes Métropole et par Saint-Nazaire aggro, dans le cadre d'un groupement d'autorités concédantes. Elle emploie une centaine d'agents.

Le site comprend trois activités :

- la valorisation énergétique
- le tri de la collecte sélective
- le traitement du tout-venant déposé par les habitants en déchèteries (valorisation du bois et du métal, production de combustible solide de récupération, valorisation énergétique de la fraction incinérable, redirection vers l'enfouissement de la part non valorisable).

Dans le cadre de ce contrat, l'UVE a été raccordée au nouveau réseau de chaleur (RCU) Nord Chézine. Fin 2022, l'ensemble des contrats de rachat de matières issues du tri des sacs/bacs jaunes arrivait à échéance. Des nouveaux contrats ont donc été signés entre les repreneurs/recycleurs et Nantes Métropole. Le choix des repreneurs s'est porté en priorité pour un recyclage des matières majoritairement en France puis en Europe.

Grâce aux déchets

60 521
MWh

de chaleur vendus au réseau de chaleur urbain

33 860
MWh

d'électricité produits dont 18 041 MWh auto-consommés et 15 754 MWh vendus

TAUX DE REFUS

6 220 tonnes
de refus produits pour Nantes métropole

26 715 tonnes
de collecte sélective entrante

soit un taux de refus de

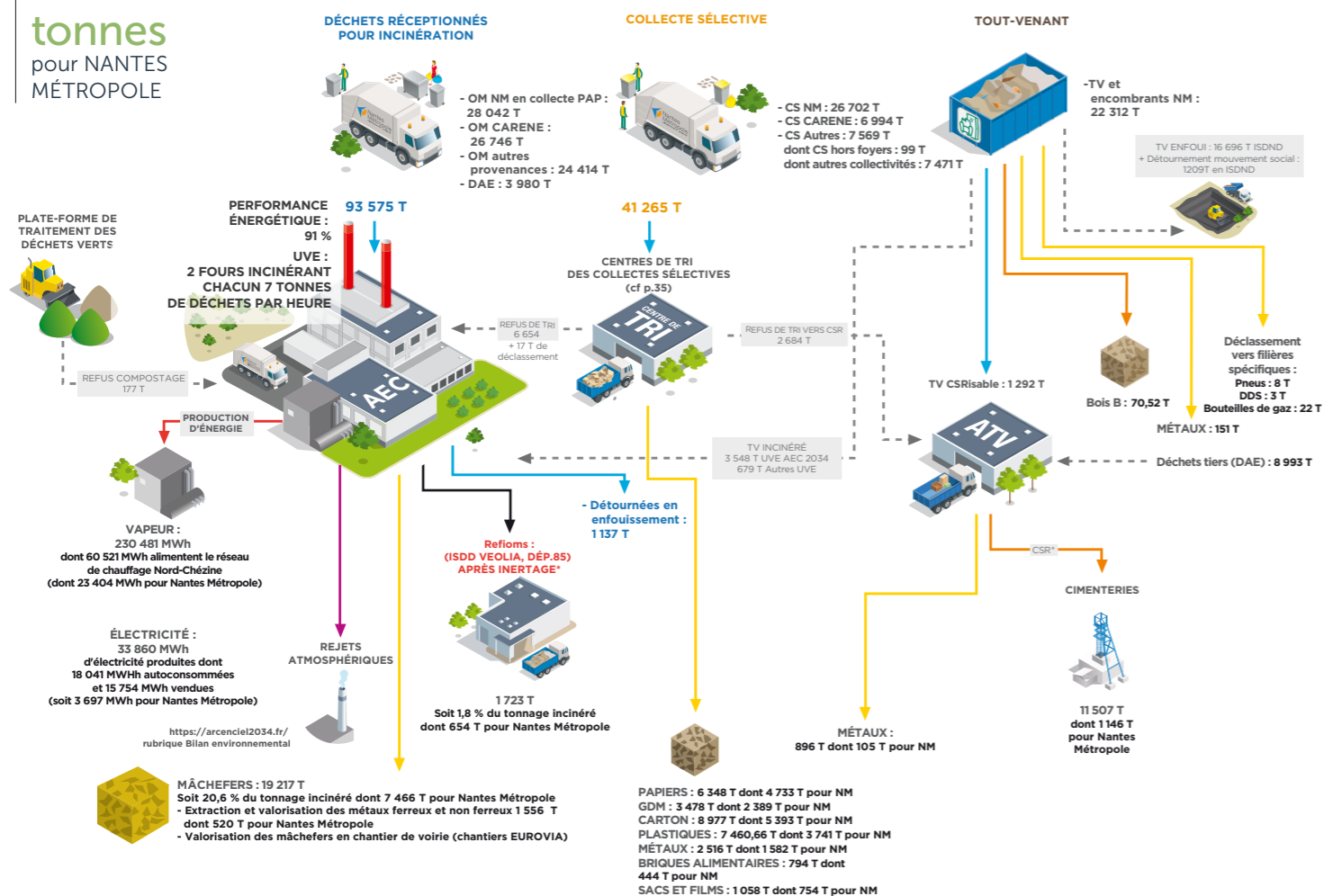
23,28 %



Cheminée de l'usine ARC EN CIEL 2034

USINE ARC EN CIEL 2034 FONCTIONNEMENT

Total des déchets réceptionnés
166 145
tonnes
dont
77 056
tonnes
pour NANTES
MÉTROPOLE



Des écarts mineurs de tonnages peuvent être constatés sur les données entre les rapports des délégataires et les tonnages de Nantes Métropole.

LOCALISATION DES REPRENEURS RECYCLAGE DES MATIÈRES ISSUES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE



RECYCLAGE DES PLASTIQUES PE / PPE

Depuis plusieurs années, une grande partie des plastiques triés sur Arc En Ciel 2034 sont repris par la société Valorplast. En 2023, 87 % de ces plastiques ont été recyclés en France, les 13 % restants en Europe (Espagne, Italie et Portugal).

L'usine Le Comptoir des Plastiques de l'Ain (CPA) a été en 2023 l'un des 3 plus importants

reprenneurs des tonnes de PE/PP (Polyéthylène/Polypropylène) Nantes Métropoles avec 103 T de réceptionnées.

Les déchets plastiques, partis de Couëron, sont valorisés par CPA qui produit des granulés de PP et de PE. Ces granulés seront alors revendus à des transformateurs de matières plastiques qui s'en serviront pour fabriquer divers objets comme des seaux,

arrosiers, divers accessoires d'électroménager, des fibres synthétiques, des pots de fleurs ... En 2024, l'ensemble des tonnes reprises par Valorplast seront acheminées par rail permettant une économie de 57 % d'émission de CO2eq et de 23 % de consommation d'énergie, avec 115 camions par an évités sur les routes.



Chargement plastique par rail



Balles de PET clair

ÉCOLOGIE URBAINE

SE PROJETER SUR L'AVENIR : LE PÔLE D'ÉCOLOGIE URBAINE

Dans le cadre de ses objectifs de politique publique déchets, énergie, eau et assainissement, la métropole a construit un projet destiné à s'implanter sur l'ancienne décharge de la Prairie de Mauves une fois que celle-ci aura été réhabilitée : le pôle d'écologie urbaine.

Le projet comprend 4 équipements :

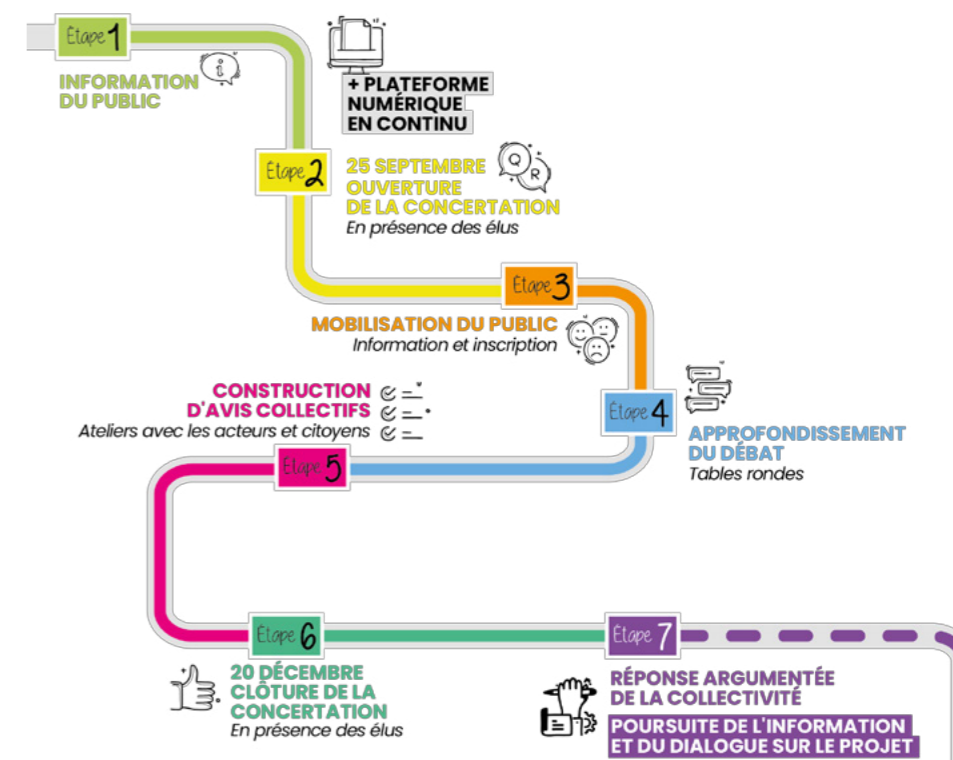
- la modernisation et l'extension de la déchèterie de Nantes qui permettra notamment le développement du tri dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles filières REP;
- la construction d'une nouvelle station d'épuration, pour traiter les eaux usées du cadran nord est de la métropole, ce qui permettra d'accompagner la croissance démographique de la métropole et de déconnecter ce secteur du réseau unitaire passant par le centre-ville et qui est régulièrement en débordement lors d'événements pluvieux intenses;
- la construction d'une plateforme de valorisation des biodéchets (déchets verts et alimentaires) en complément de la plate-forme de Saint-Herblain (qui devra elle-même être restructurée pour composter à terme environ 14 000 tonnes de déchets verts par an) et pour accompagner le développement de la collecte séparée des déchets alimentaires ;
- la reconstruction et l'extension à 270 000 tonnes de l'Unité de Valorisation Énergétique (actuelle Alcea – 140 000 tonnes), dans le cadre d'un partenariat avec 7 collectivités alentours, et qui sera l'opportunité d'une part de valoriser les boues de stations d'épuration de la métropole qui ne pourront plus être épandues en raison de l'évolution de la réglementation, et d'autre part d'accompagner le développement des réseaux de chaleur de la métropole.

Le projet a fait l'objet d'une concertation réglementaire préalable, de septembre à décembre 2023, sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public. Trois garants ont été nommés et ont accompagné la métropole tout au long de la concertation et en amont pour la préparer.

Les documents de la concertation (dont le dossier de concertation, sa synthèse, l'ensemble des comptes-rendus des temps de la concertation, le bilan des garants et la réponse de Nantes Métropole) sont disponibles sur le site

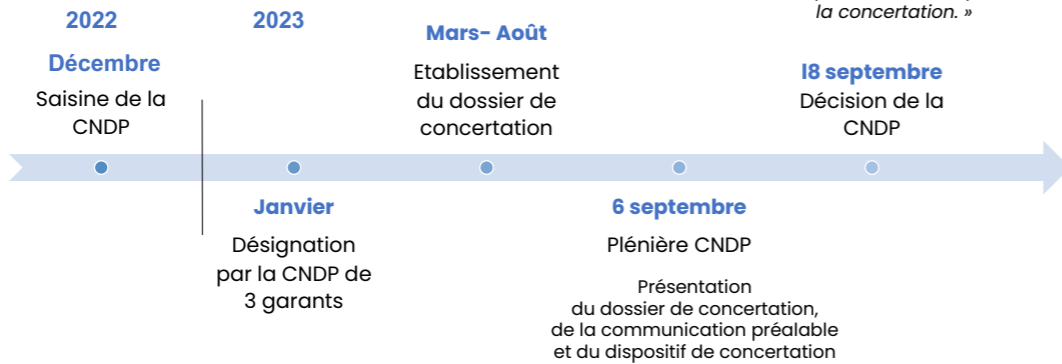
internet du dialogue citoyen : dialoguecitoyen.metropole.nantes.fr/pole_ecologie_urbaine

Adresse mail dédiée au projet : projet.ecologie.urbaine@nantesmetropole.fr



LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

Le préalable - le travail avec la CNDP



« Le dossier de concertation proposé est suffisamment complet pour informer le public et engager la concertation. »

PREMIERS ÉLÉMENTS DE BILAN

Les thèmes qui ressortent :

- Les actions de prévention seront à poursuivre, en lien avec le dimensionnement du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets
- Anticiper et travailler à la réduction des impacts :
 - En phase travaux : circulation, bruit
 - En phase exploitation : circulation, bruit, odeurs, rejets atmosphériques du CTVD
- Étudier la faisabilité de réutiliser les eaux traitées en station d'épuration dans certains équipements du pôle d'écologie urbaine
- Préciser l'usage du compost/broyat/digestat en poursuivant le travail avec la Chambre d'Agriculture
- Préciser la stratégie de réemploi de la métropole
- Étudier la faisabilité des modes de transport alternatifs en phase chantier et en phase exploitation
- Accompagner les populations résidant actuellement sur le site dans le cadre de la résorption du bidonville
- Revenir à une situation de propreté aux abords du site



La participation

- 1290** Personnes rencontrées par l'équipe projet ou les élus
- Dont 62** Visiteurs sur sites (CTVD et station d'épuration de Tougas)
- 84** Contributeurs et contributrices (contributions numériques et présents aux ateliers)

La communication

- 491** Encarts publicitaires investis sur l'espace public métropolitain (tram, affichage, ...)
- 236** Spots radios diffusés sur France Bleu Loire-Océan, RTL2 et Fun Radio
- 20** Articles parus dans la presse
- Mise à disposition des documents de concertation (affiches (dont déchèteries GAC), flyers/dossiers/synthèses)
- Envoi de courriers aux riverains, aux acteurs

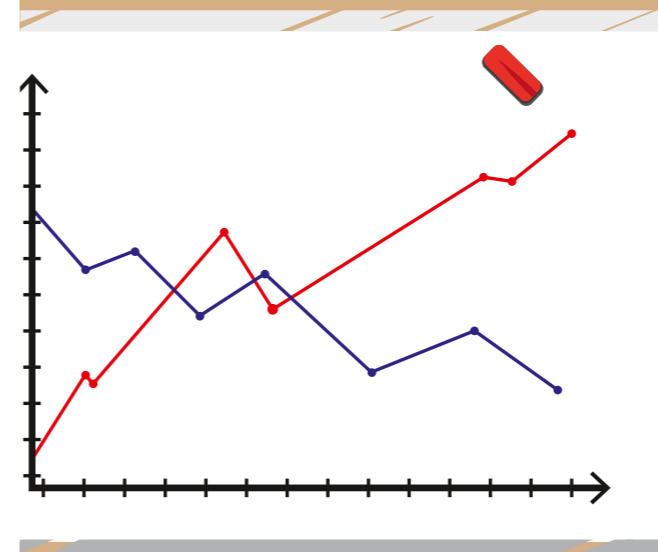
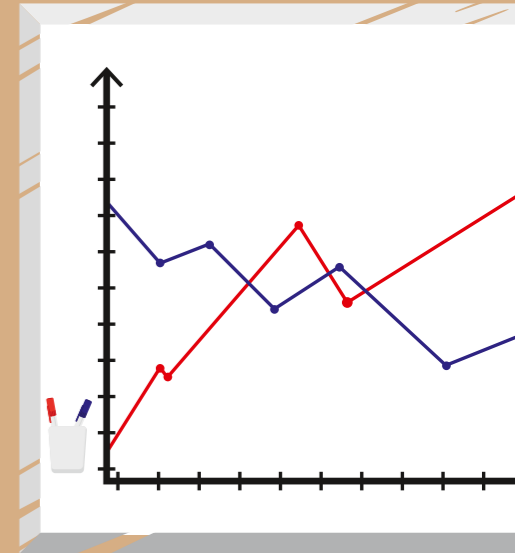
Le numérique

- 5400** Visiteurs sur le site internet du dialogue citoyen
- 18** Articles publiés sur nos sites internet
- 135** Posts sur les réseaux sociaux
- 1100** Vues des vidéos sur YouTube

08.

Les indicateurs financiers

Résultats et analyse.



INDICATEURS FINANCIERS

2023

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) :

Le financement de la politique déchets menée par Nantes Métropole est principalement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Les recettes issues de la TEOM sont affectées à la prévention, à la collecte et à la valorisation des déchets ainsi qu'au développement des équipements et au maintien du patrimoine.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers ou assimilés.

En 2023, le Conseil communautaire a voté un taux de 7,95 %, identique à 2022, pour les 24 communes de la Métropole. Le produit de la TEOM progresse avec la revalorisation des bases (taux d'inflation et nombre de logements assujettis à la taxe foncière).

En 2023, le produit de la TEOM s'élève à

78 169 441 €
(+ 6,73 %)

La redevance spéciale correspond au produit des montants facturés aux administrations, aux établissements publics et aux professionnels. Elle donne lieu à facturation lorsque le volume de la dotation en bac multiplié par la fréquence hebdomadaire donne un résultat supérieur à 1 020 litres.

Elle s'élève en 2023 à

2 925 601 €
(+ 12,5 %)



Programme de la semaine de réduction des déchets

Coût à la tonne et à l'habitant issu de la méthode ADEME (outil standard de connaissances des coûts à partir d'une classification et d'une méthode de calcul et de répartition commune aux collectivités)

Coût aidé HT / tonne :

268 €
(+ 13,6 %)

Coût aidé HT / habitant :

108 €
(+ 9,9 %)

FONCTIONNEMENT : RÉSULTAT COMPTABLE (HORS AMORTISSEMENTS)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT TTC EN 2023

87,07 millions d'euros
de dépenses
+ 7,9 % par rapport à 2022

96,04 millions d'euros
de recettes
+ 6 % par rapport à 2022

ÉPARGNE BRUTE

8 970 millions d'euros

BUDGET D'INVESTISSEMENT TTC EN 2023

9,8 millions d'euros
de dépenses dont :

Entretien et amélioration du patrimoine : **1,19 millions d'euros**

Renouvellement des véhicules de collecte : **3,2 millions d'euros**

Mobilier de collecte (bacs, colonnes aériennes et enterrées, abri-bacs biodéchets) : **3,37 millions d'euros**

Prévention – compostage individuel et collectif : **0,47 million d'euros**

Matériels, mobilier, informatique : **0,13 million d'euros**

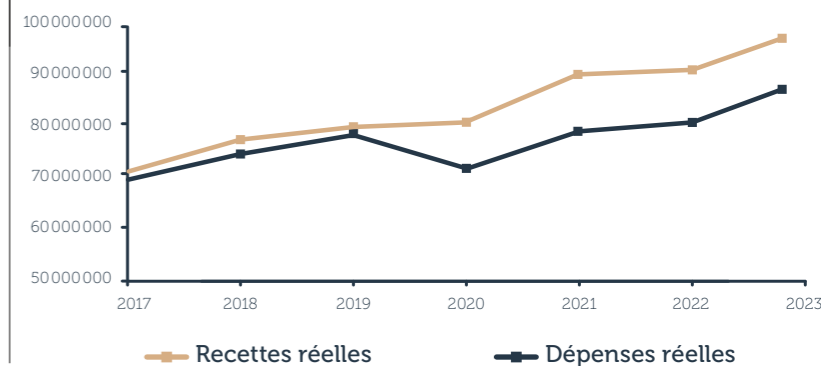
Remboursement de capital emprunté : **1,33 million d'euros**

4,81 millions d'euros
de recettes dont :

1,784 million d'euros de FCTVA

3,029 millions d'euros de reprise d'excédent

ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (EN€)



Les dépenses de fonctionnement 2023 sont en forte hausse et traduisent l'évolution des services à l'habitant :

- Arrêt du process Tri'sac et développement d'une collecte des déchets alimentaires en apport volontaire avec distribution des bioseaux, mise en place de bornes de collecte, actions de communication et de sensibilisation à ce nouveau geste de tri.
- Nouveaux flux triés sur les déchèteries avec l'organisation du tri des plaques de plâtre et du polystyrène.

L'inflation en 2023 impacte les tarifs qui évoluent entre + 5 % et + 11 % en fonction des prestations et des indices de révision concernés (carburant, main-d'œuvre, matières premières, fluides, énergies...). La taxe sur les activités polluantes (TGAP) poursuit sa trajectoire d'évolution avec un impact financier d'environ 300 k€ sur les dépenses

d'incinération et sur les déchets enfouis.

À noter également que les dépôts sauvages et déchets des populations migrantes, toujours plus nombreux, entraînent des hausses de coûts de collecte et de traitement augmentés du tarif de TGAP le plus élevé (52 € / tonne pour les déchets enfouis).

Les mouvements sociaux sur 2 mois ont justifié des prestations exceptionnelles pour collecter et traiter l'accumulation des déchets en mélange déposés sur les voies publiques et ont conduit, par ailleurs, à des surcoûts chez les délégataires, partiellement pris en charge par la Métropole.

Le produit de la taxe des ordures ménagères bénéficie de l'évolution des bases de calcul de la taxe foncière avec un taux d'inflation en évolution de 7 % sur les locaux d'habitations (taux constaté en nov 2022).

En investissement, les crédits 2023 répondent aux besoins récurrents en véhicules de collecte et aux améliorations et au maintien des équipements. Chaque année, il est nécessaire de renouveler le mobilier de collecte usé ou détérioré ainsi que de doter les nouveaux arrivants et les nouvelles constructions en bacs roulants ou en conteneurs aériens et enterrés.

Les différents sites d'exploitation (déchèteries et sites de remisage) ont besoin chaque année de travaux d'entretien et de réparation ou en mise aux normes.

En 2023, un nouveau secteur hors Nantes a été conteneurisé en bacs jaunes, et le développement de la collecte des déchets alimentaires sur Nantes ainsi que la fin de Tri'sac ont nécessité des achats d'équipements.

PRINCIPALES SOURCES DE DÉPENSES EN FONCTIONNEMENT

LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE ET EN APPORT VOLONTAIRE MOBILISE PRINCIPALEMENT LES MOYENS DÉDIÉS À LA COLLECTE DES DÉCHETS INCINÉRÉS ET À LA COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les coûts sont essentiellement constitués des charges de personnel et des frais liés aux véhicules de collecte (carburant, entretien, réparations, amortissement) auxquels s'ajoutent des charges de gestion courante. Les moyens sont partagés entre une régie publique pour Nantes, La Montagne, le Pellerin, Saint-Jean-de-Boiseau et des contrats privés pour le reste du territoire de la Métropole.

Concernant les déchets apportés en **déchèteries**, les dépenses principales correspondent à des coûts salariaux d'accueil et de gardiennage ainsi qu'au transfert des déchets vers les différents sites de traitement et de valorisation, ainsi que des prestations de surveillance renforcée. Les problèmes de sécurité restent très présents et nécessitent des renforts en agents d'accueil mais surtout la présence de plus en plus importante d'agents de sécurité.

Le traitement et la valorisation des déchets regroupent les coûts d'incinération des déchets résiduels, le tri et la valorisation des déchets recyclables, le traitement des déchets issus des déchèteries, et l'élimination des déchets issus des activités des services de Nantes métropole. 65 % des dépenses (21 millions d'euros) couvrent les charges liées aux deux délégations de service public, unités de valorisation énergétique, séparation des sacs tri'sac, tri des déchets recyclables. 20 % (6,44 millions d'euros) sont utilisés pour le traitement des déchets collectés en déchèteries et 15 % (4,75 millions d'euros) sont répartis entre les coûts de transport et traitement des déchets des services de Nantes Métropole, les dépôts sauvages, les déchets des populations migrantes et la gestion post-exploitation des anciennes décharges. En 2023, comme sur les exercices précédents, les incivilités et donc les dépôts sauvages, les déchets

des camps de populations migrantes nécessitent des financements supplémentaires.

La masse salariale (18,2 millions d'euros) est essentiellement dédiée aux moyens humains des opérateurs publics de collecte auxquels viennent s'ajouter des emplois temporaires afin de pourvoir aux remplacements des agents de l'opérateur public de collecte pour des raisons de santé (arrêts maladie de longue durée - supérieurs à 1 mois - inaptitudes), et pour des raisons d'organisation de service (protocole jours fériés, saisonniers).

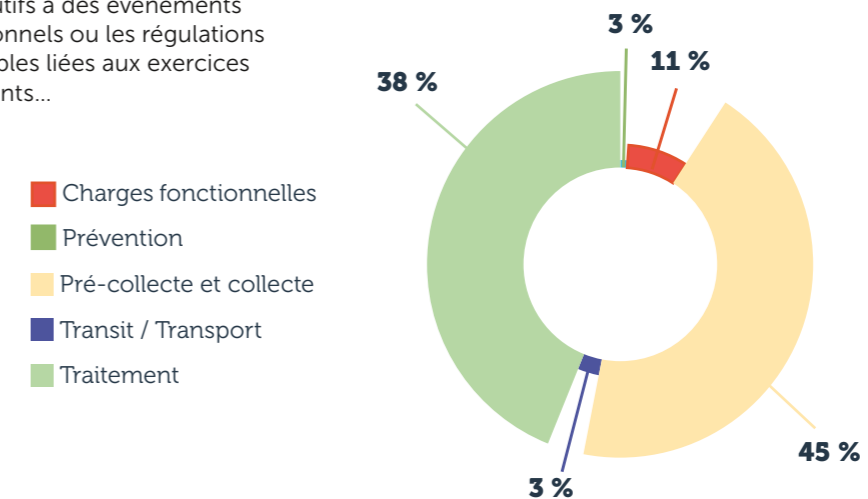
Les actions de prévention et de communication s'élèvent à 2,2 millions d'euros, en forte hausse en 2023 avec l'accompagnement des nouvelles organisations comme l'arrêt du process Tri'sac, et le déploiement du tri des déchets alimentaires.

COÛTS ANALYTIQUES ISSUS DE LA MATRICE DES COÛTS

Répartition analytique des dépenses et des recettes à partir de la matrice des coûts (méthode ADEME – SINOE). Les charges sont composées des coûts complets (hors recettes et intéressement) ainsi que de la dotation aux amortissements. Les recettes intègrent les ventes d'énergie produite par les unités d'incinération.

À noter que la matrice analytique n'intègre pas les dépenses et recettes exceptionnelles comme les pénalités sur marchés, les protocoles et indemnités consécutifs à des événements exceptionnels ou les régulations comptables liées aux exercices précédents...

CHARGES	€ ARRONDIS
CHARGES FONCTIONNELLES	10 047 542 €
CHARGES DE STRUCTURE	9 174 976 €
CHARGES DE COMMUNICATION (HORS PRÉVENTION)	872 566 €
CHARGES TECHNIQUES	84 846 109 €
PRÉVENTION	2 504 124 €
PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE	42 710 394 €
TRANSIT / TRANSPORT	3 125 629 €
TRAITEMENT	36 505 961 €
TOTAL CHARGES HT	94 893 651 €
TVA ACQUITTÉE	5 329 120 €
TOTAL CHARGES TTC	100 222 771 €



CHARGES RÉPARTIES PAR FLUX DE DÉCHETS

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE EN € HT	OMR	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHÈTERIES	AUTRES FLUX	TOUS FLUX
TOTAL CHARGES RÉPARTIES PAR FLUX DE DÉCHETS	39 262 070	1 783 423	22 939 208	17 016 041	13 892 909	94 893 651
EN %	41 %	1,9 %	24 %	18 %	15 %	100 %

Il s'agit du total des charges HT (amortissements inclus) : fonctionnelles, prévention, collecte et traitement, réparties sur chaque flux de déchets.

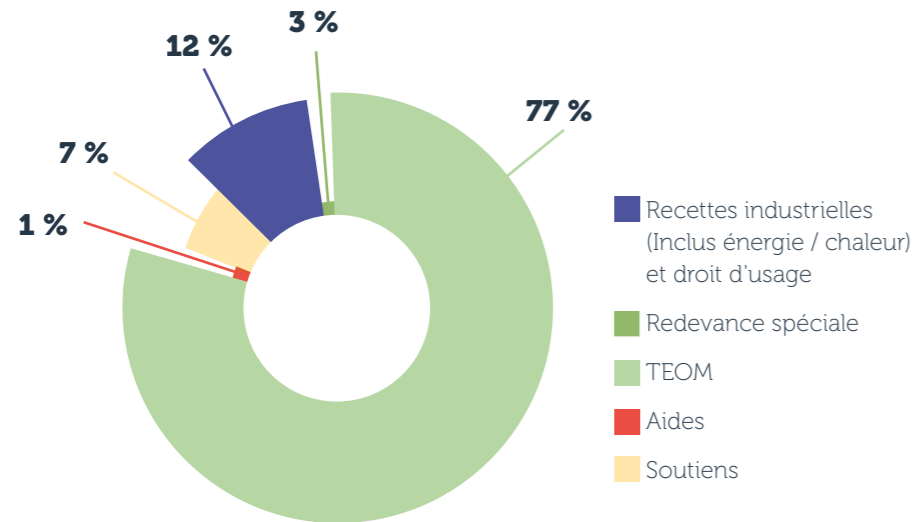
Les 4 flux OMR, verre, recyclables secs et déchets

issus des déchèteries représentent 85 % du montant des charges. Le verre est le moins important avec 1,9 % de l'enveloppe de charges et ne comporte pas de coût de traitement (vente directe aux recycleurs).

Les autres charges pour 15 % concernent les encombrants, la gestion des anciennes décharges, certains déchets des professionnels et des prestations diverses (marchés alimentaires, dépôts sauvages...).

PRODUITS	€ ARRONDIS
RECETTES INDUSTRIELLES (Inclus énergie / chaleur) ET DROIT D'USAGE	12 139 169 €
SOUTIENS	7 500 067 €
AIDES	849 796 €
TOTAL PRODUITS	20 489 032 €
COÛT DU SERVICE PUBLIC (charges - produits)	79 733 739 €

FINANCEMENT	€ ARRONDIS
TEOM	78 169 441 €
REDEVANCE SPÉCIALE	2 925 601 €
TOTAL FINANCEMENT	81 095 042 €
ÉCART COÛT ET FINANCEMENT	1 361 303
TAUX DE COUVERTURE	102 %



Les principales sources de recettes, hors TEOM et redevance spéciale, sont issues des recettes industrielles pour 12,139 millions d'euros : ventes d'énergies (production de chaleur) et de matières (verre, ferraille, papier, carton, plastique). En 2023, le produit des ventes matières subit une forte baisse des tarifs de reprise des matières triées. Les redevances et droit d'usage s'élèvent à 4,9 millions d'euros

(versés par les délégataires et par la CARENE dans le cadre de la convention de groupement concédant). Les soutiens des éco-organismes et les subventions s'élèvent à 8,35 millions d'euros : CITEO pour la valorisation matières (papier, carton, emballages) ainsi que la prise en charge dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) qui concerne le mobilier

(Éco-mobilier), les éléments électriques, électronique et l'électroménager (OCAD3E). En 2023, l'ADEME, CITEO et la Banque des territoires ont versé pour 321 k€ de subventions liées aux équipements de géolocalisation des véhicules de collecte, au tri des corbeilles sur l'espace public et au développement de la collecte des biodéchets.

DÉTAIL DE LA RÉPARTITION DES RECETTES SOURCE MATRICE 2023

DONNÉES ISSUES DE LA MATRICE EN € HT	OMR	VERRE	RECYCLABLES SECS HORS VERRE	DÉCHÈTERIES	AUTRES FLUX	TOUS FLUX
RECETTES INDUSTRIELLES (vente énergie et matériaux), REDEVANCES ET DROITS D'USAGE	7 249 956	484 002	2 887 322	1 299 070	218 819	12 139 169
SOUTIENS ET AIDES (éco-organismes et subventions)	889 160	184 907	5 514 855	1 302 601	458 340	8 349 863
TOTAL RECETTES RÉPARTIES PAR FLUX DE DÉCHETS	8 139 116	668 909	8 402 177	2 601 671	677 159	20 489 032
TAUX DE COUVERTURES DES CHARGES PAR LES RECETTES INDUSTRIELLES ET LES SOUTIENS	20,7 %	37,5 %	36,6 %	15,3 %	4,9 %	22 %

Les ventes de matières triées et la participation des éco-organismes à la performance de tri permettent d'obtenir une couverture des charges significative sur les flux principaux.

Les coûts du service incluent les dotations aux amortissements pour les équipements et les travaux et notamment le renouvellement des véhicules, ainsi que les charges d'amortissement des

travaux et des constructions des gros équipements (sites d'exploitation en collecte, réhabilitations des déchèteries, amélioration des unités de valorisation...).

Une partie des dépenses de communication est intégrée aux charges de prévention conformément à la méthode de répartition de l'ADEME. Une autre partie est affectée avec les charges fonctionnelles.

Répartition des charges, produits et financement en € / habitant

	TOUS FLUX CONFONDUS	
	CHARGES €/HAB.	PRODUITS €/HAB.
CHARGES FONCTIONNELLES	14,65	---
PRÉVENTION	3,65	---
PRÉ-COLLECTE ET COLLECTE	62,26	---
TRANSIT / TRANSPORT / TRAITEMENT	57,77	---
TVA ACQUITTÉE	7,77	---
RECETTES INDUSTRIELLES, REDEVANCES ET DROITS D'USAGE	---	17,69
SOUTIENS	---	10,93
AIDES	---	1,24
TEOM ET REDEVANCE SPÉCIALE	---	118,21

COÛTS ANALYTIQUES À L'HABITANT ET POSITIONNEMENT DE NANTES MÉTROPOLÉ AU NIVEAU NATIONAL

Les facteurs de dispersion des coûts sont principalement les quantités collectées et la densité par flux, les organisations de collecte et les tarifs, le niveau de service aux usagers.

COÛT AIDÉ EN € HT/HABITANT	FLUX DE DÉCHETS					Total tous flux
	OMR	Verre	Recyclables secs des OM hors verre	Déchets des déchèteries	Autres	
2021	38	1,6	20	19	17	96
2022	42	1	19	20	17	98
2023	45	1,6	21	21	19	108
Données nationales (ADEME), Typologie d'habitat URBAIN	59,5	2	11,5	23		104
Écart 2023-2022	8 %	58 %	14 %	7 %		10 %

COÛT AIDÉ EN € HT/TONNE	FLUX DE DÉCHETS					Total tous flux
	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries		
2021	198	50	487	142		218
2022	228	30	454	166		236
2023	260	55	515	177		268
Données nationales (ADEME), Typologie d'habitat URBAIN	238	67	252	152		
Écart 2023-2022	14 %	81 %	13 %	7 %		14 %

*Les valeurs de l'année 2020 sont corrigées à la suite du contrôle de la matrice effectué par le bureau d'étude mandaté par l'ADEME.

Après déduction des produits (ventes de matériaux et d'énergie, soutiens des éco-organismes, aides), le coût résiduel est de 108 € HT par habitant. Avec la TVA, le coût restant à la charge de la collectivité est de 116 € TTC. Avec 45 € par habitant, les ordures ménagères résiduelles incinérées représentent 41 % des 108 € par habitant. Les flux qui concernent le tri à

savoir le verre, les recyclables secs et les déchets issus des déchèteries représentent 44 € par habitant, en hausse de 4 € par habitant en 2023. Les coûts à la tonne sont également en progression de 14 % sur l'incinération et 13 % sur la collecte sélective. Parmi les faits marquants en 2023, notons les conséquences financières de l'inflation des prix,

de l'évolution de la taxe sur les activités polluantes (TGAP), des surcoûts liés au mouvement social du printemps 2023, la poursuite du développement de nouvelles prestations de collecte et de tri. La baisse des tonnages détériore également les ratios par l'impact des coûts fixes (coûts de collecte, charges d'investissement).

PRINCIPALES PRESTATIONS CONFIEES À DES ENTREPRISES SOUS CONTRAT. LES MONTANTS CORRESPONDENT À LA DÉPENSE COMPTABLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2023

PRINCIPAUX PRESTATAIRES	DÉTAIL	TOTAL
COLLECTE ET TRAITEMENT		
ARC EN CIEL 2034		14 262 009
Traitement des OM et de la collecte sélective	10 399 698	
Traitement atelier Tout-venant	3 862 312	
ALCEA (incinération, centre de séparation Tri'sac, transfert)		9 639 758
Incinération des OMR, transfert collecte sélective, incinération des corbeilles de propreté	7 603 466	
Centre de séparation Tri'sac	1 889 879	
Autres dépenses (dont taxes et compensation vente chaleur)	146 413	
PAPREC GRAND OUEST		6 653 832
Collecte et traitement (location caissons, DIB valorisable et non valorisable, bois, tri papier-cartons, transport et traitement du plâtre)	4 908 878	
Exploitation des déchèteries	1 744 954	
GRANDJOUAN SACO PDL VÉOLIA		5 709 275
Collecte des déchets ménagers	3 619 872	
Traitement des déchets verts	703 402	
Collecte des encombrants	330 285	
Rotation caissons écopoints, déchèterie Prairies de Mauves et marché Talensac	200 461	
Autres (transfert nettoyage marchés alimentaires, nettoyage dépôts sauvages)	855 256	
URBASER ENVIRONNEMENT		5 637 335
Collecte des déchets ménagers	3 719 095	
Exploitations déchèteries	1 918 240	
POLYNED (collecte des déchets ménagers)		2 698 090
SUEZ RV ouest		1 800 630
Collecte des déchets ménagers	1 340 972	
Collecte du verre	459 658	
SOC EXTRUSION FU POLYETHYLENE BARBIER (achat de sacs)		1 201 816
TRAIT D'UNION (sensibilisation au tri)		1 127 833
Distribution des sacs	341 749	
Actions de sensibilisation au tri	593 497	
Autres dépenses (traitement polystyrène, collecte cartons sur le marché de la Petite Hollande)	192 588	
BRANGEON		1 830 296
BRANGEON ENVIRONNEMENT (exploitation déchèteries + collecte verre)	1 819 702	
TRANSPORTS BRANGEON (collecte verre + ordures ménagères)	4 111	
BRANGEON RECYCLAGE (collecte ordures ménagères)	6 483	
ASSOCIATION RÉCUP BOISSIERE REINSERTION EMPLOI (collecte papier carton)		553 825
MINERIS PROPRETÉ (lavage désinfection abris-bacs biodéchets et lavage des colonnes)		508 714
QUADRIA (fourniture de seaux à compost et livraison et maintenance des bacs)		441 558
ÉCOPÔLE maison de l'environnement (sensibilisation scolaire et grand public prévention et tri, défi déchets)		411 609
CHARIER CARRIÈRES ET MATÉRIAUX (traitement des inertes et de l'amiante)		402 985
COLLECTI SABLE (traitement balayures mécaniques)		402 373
COMPOSTRI (animation, sensibilisation compostage collectif)		359 568
ENVIE 2 E 44 (collecte réemploi déchèteries)		359 418
CHIMIREC (déchets dangereux)		312 253

PRINCIPAUX PRESTATAIRES	DÉTAIL	TOTAL
COLLECTE ET TRAITEMENT		
GEVAL GÉNÉRALE DE VALORISATION (post-exploitation du site Tougas et traitement des déchets des associations)		233 869
SAGE ENGINEERING (contrôle installation + assistance maîtrise d'ouvrage renouvellement DSP Prairies de Mauves)		200 133
EVOL NANTES (transport, logistique, stockage sacs)		186 598
OSER FORET VIVANTE (collecte papier carton)		184 839
VÉOLIA EAU (pré-traitement sur l'exploitation station de l'ancienne décharge Tougas)		136 012
LYRECO FRANCE (fournitures administratives et vêtements de travail)		112 895
LOCATION MATÉRIEL VINCENT (locations compacteurs)		104 453
SUEZ ORGANIQUE (compostage déchets verts)		103 027
ADC PROPRETÉ (nettoyage des locaux)		96 666
SERVICE RÉGIONAL NETTOYAGE (nettoyage des locaux)		87 981
NOUVELLE VAGUE (communication)		82 786
TRAJET ASSOCIATION (collecte papier carton)		73 447
NEWLOC (location matériel spécifique pour la collecte du verre)		64 427
SARL AFFICHAGE ANDEGAVE (diffusions boîtes aux lettres, affiches)		63 542
AAA FRANCE CARS (location véhicules)		62 855
SURVEILLANCE DES SITES		
CHALLANCIN PRÉVENTION ET SÉCURITÉ		781 016
SECURITAS FRANCE SARL		40 716
ÉTUDES		
VIACOL		630 665
ENVIRONNEMENT & SOLUTIONS		87 914
ECOGEOS		82 024
INDDIGO		63 435
AYMING		8 162
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES EN 2023		
ASSISES NATIONALES DES DÉCHETS		35 000
ENVIRONNEMENTS SOLIDAIRES		33 000
L HOMME DEBOUT		24 500
ATELIER BRICOLAGE DES DERVALLIÈRES		17 500
LE TRANSISTORE		15 000
SUPPORTERRE		15 000
BRICOLOWTECH		9 500
LA GALERIE DU ZÉRO DÉCHET		8 500
AMBITIONS JEUNESSES		7 500
AU PETIT GRENIER		5 000
COMPTOIR DES ALOUETTES		5 000
LE PETIT LIEU		5 000
OUEST CŒUR ESTUAIRE AGGLO NANTAISE		5 000
LA BOÎTE À RÉCUP		4 500
LE RÉSERVOIR LA RESSOURCERIE PAYS RETZ		3 000
MISS RÉCUP ET RECYCLE		3 000

LEXIQUE

AVS : Amendement végétal stabilisé.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

CCI : Chambre de commerce et d'industrie.

CS : Collecte sélective.

CSR : Combustible solide de récupération. Les CSR sont des déchets solides broyés de telle sorte à pouvoir être consommés dans des installations de co-incinération, et particulièrement les cimenteries.

CTVD : Centre de traitement et de valorisation des déchets

DAE : Les déchets d'activités économiques, définis à l'article R.541-8 du Code de l'Environnement, sont tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur initial n'est pas un ménage. Une partie des déchets économiques sont des déchets assimilés. Le terme déchets non dangereux des activités économiques remplace DIB (déchets industriels banals), article L.541-24 Code de l'Environnement.

DASRI : Déchets d'activités de soins à risques infectieux. Déchets risquant d'être infectés (piquants, coupants, pansements...) à l'exclusion des déchets anatomiques.

DDS (DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES) : Déchets dangereux des ménages, contenant solvants, métaux lourds, pesticides, etc.

DEA : Déchets d'équipement et d'ameublement.

DÉCHETS INERTES : Déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique, ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

DÉCHETS ASSIMILÉS : Déchets non dangereux provenant des activités économiques de l'artisanat, des commerces, des bureaux et petites industries, ou d'établissements collectifs (éducatifs, socioculturels, militaires, pénitentiaires, etc.), pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétion technique particulière.

DÉCHETS ULTIMES : Déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités par l'extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

DEEE ou D3E : Déchets d'équipements électriques et électroniques (petit et gros électroménagers, appareils de vidéo, audio et de hi-fi...).

DSP : Délégation de service public.

ÉCOPOINT : Mini-déchèterie n'acceptant pas certains déchets (dont les gravats).

EGALIM : Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

ELA : Emballage liquide alimentaire (brique).

FCTVA : Remboursement à un taux forfaitaire de la TVA payée sur les investissements.

FRTE : Feuille de route de la transition énergétique de Nantes Métropole.

GDM (GROS DE MAGASIN) : Matière sortante du centre de tri composée d'un mélange de papier carton de qualité inférieure.

GIE : Groupement d'intérêt économique.

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement.

INERTAGE : Enrobage d'un déchet pour empêcher la dissémination de ses composants toxiques.

ISDND : Installation de stockage des déchets non dangereux, enfouissement.

ISDD : Installation de stockage des déchets dangereux, enfouissement.

ISO : Organisation internationale de normalisation.

JRM : Journaux revues magazines.

LIXIVIAT : Liquide résiduel qui provient de la percolation de l'eau à travers un matériau.

MÂCHEFERS : Résidus solides de la combustion de déchets pouvant selon leurs caractéristiques être utilisés en remblai routier.

MIN : Marché d'intérêt national.

ORC : Cycle organique de Rankine - Machine thermodynamique destinée à produire de l'électricité à partir de chaleur industrielle.

OPC : Opérateur public de collecte.

OMR : Ordures ménagères résiduelles.

PAP : Porte-à-porte.

PAT : Projet alimentaire territorial.

PAV : Point d'apport volontaire.

PEHD : Le PEHD, ou polyéthylène haute densité est un matériau utilisé pour les bouteilles semi-rigides, opaques, les bouteilles de lait et les flacons de produits liquides d'entretien.

PET : Le polytéraphalate d'éthylène est le matériau le plus utilisé pour les bouteilles d'eau gazeuse.

RFIOM : Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères. Poussières fines, riches en métaux lourds, résultant du traitement des fumées d'incinération.

REFUS DE TRI : Déchets non valorisables en sortie de la chaîne de tri.

RÉCUPÉRATION : Séparation de certains produits des déchets pour réemploi, réutilisation ou recyclage.

RECYCLAGE : Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage.

REP : En France, le principe de la responsabilité élargie des producteurs existe dans la loi depuis 1975 et est codifié dans l'article L. 541-10 du code de l'environnement. « Il peut être fait obligation aux producteurs, importateurs et distributeurs de ces produits ou des éléments et matériaux entrant dans leur fabrication de pourvoir ou de contribuer à l'élimination des déchets qui en proviennent. »

RSO : Régie du Sud Ouest.

RSOM : Recyclables secs des ordures ménagères.

TAUX DE REFUS : Pourcentage de déchets ne répondant pas aux consignes de tri mais que l'on retrouve dans les collectes sélectives.

TEOM : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

TV : Tout-venant.

UVE : Unité de valorisation énergétique.

VALORISATION ÉNERGÉTIQUE : Utilisation du déchet en tant que combustible pour produire de l'énergie (incinération, CSR, bois-énergie).

ZAC : Zone d'aménagement concertée.